



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DÉLÉGATION
INTERMINISTÉRIELLE
À LA PRÉVENTION ET
À LA LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ**



BILAN DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

2021 – Région Occitanie





SOMMAIRE

ÉDITORIAL DU PRÉFET DE RÉGION	3
PRÉAMBULE DU COMMISSAIRE À LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ.....	4
LE BILAN EN BREF.....	4
LES CHIFFRES DE LA PAUVRETÉ EN OCCITANIE.....	6
LE FONCTIONNEMENT DE LA STRATÉGIE	8
LA GOUVERNANCE.....	8
LE BUDGET	12
L'ANIMATION RÉGIONALE	16
LES CONFÉRENCES RÉGIONALES.....	16
LES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES	17
LES 6 ENGAGEMENTS DE LA STRATÉGIE.....	19
AXE 1 : ASSURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES DÈS LES PREMIERS PAS ET CONFORTER LES DROITS FONDAMENTAUX DES ENFANTS.....	20
AXE 2 : SOUTENIR LES JEUNES ET LEUR GARANTIR UN PARCOURS DE FORMATION	29
AXE 3 : RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS ET RENDRE LA VIE QUOTIDIENNE PLUS FACILE.....	39
AXE 4 : RENFORCER LA PRÉVENTION ET LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DE SANTÉ.....	50
AXE 5 : MIEUX ACCOMPAGNER VERS L'ACTIVITÉ POUR SORTIR DE LA PAUVRETÉ	57
AXE 6 : FAVORISER L'ACCÈS A L'HÉBERGEMENT ET AU LOGEMENT POUR LES PLUS DÉMUNIS.....	64

Photo de couverture : conférence régionale du 28 octobre 2021 à Albi





ÉDITORIAL DU PRÉFET DE RÉGION

Région dynamique au plan économique, l'Occitanie est, en même temps, l'une des régions les plus pauvres de France, du point de vue du chômage, des minima sociaux, du mal-logement ou encore du surendettement. Pour cette raison, la lutte contre la pauvreté est une priorité de l'État et de ses partenaires. La Stratégie rassemble l'État, les collectivités territoriales, les associations, les entreprises et les citoyens eux-mêmes, au service d'une action commune fondée sur la coopération.

L'action de lutte contre la pauvreté s'est considérablement intensifiée depuis trois ans dans le cadre du déploiement de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Engagée en 2018, cette politique innovante, largement concertée et débattue par des groupes de travail nationaux, se traduit localement par la transposition de mesures nationales adaptées aux priorités et aux spécificités territoriales.

En 2019, cette coopération s'est notamment traduite par des conventions entre l'État et les 13 conseils départementaux d'Occitanie, ainsi qu'avec la métropole de Toulouse territoire démonstrateur. L'année 2020 a vu se concrétiser les premiers résultats encourageants de cette démarche de contractualisation, qui s'est d'ailleurs étendue aux métropoles de Montpellier et Perpignan. Au cours de cette même période, la Stratégie a financé plus d'une centaine de projets - en sus ces actions contractualisées - au moyen d'appels à projets et d'appels à manifestation d'intérêts. L'irruption de la crise de la Covid a, en outre, justifié la mise en œuvre de mesures exceptionnelles en réponse au contexte économique et social, on peut penser, par exemple, à l'accentuation de l'aide alimentaire.

En 2021, la Stratégie a continué de se déployer dans les territoires, avec des crédits du Plan de Relance au bénéfice des associations, un plan massif de soutien aux jeunes, le développement du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), le soutien aux cantines rurales à tarification sociale ou les petits déjeuners éducatifs dans les QPV. Pour soutenir ces dispositifs, l'année 2021 a été rythmée par des rencontres matérialisées, d'une part, par l'organisation de deux conférences régionales, et d'autre part, par la mobilisation des groupes de travail relancés en région après leur suspension pendant les confinements.

En tout, sur les trois dernières années, l'État aura consacré plus de 57 M€ de crédits à la lutte contre la pauvreté, qui ont levé au moins autant de crédits engagés par les principaux partenaires de la Stratégie, tels que les collectivités territoriales, Pôle Emploi ou encore les CAF.

Le bilan que vous avez sous les yeux rend compte de la mise en œuvre des mesures de la Stratégie à l'échelle de la région Occitanie, mis en lumière au travers d'exemples d'initiatives des parties prenantes, au service des plus vulnérables.

L'année 2022 sera l'année de clôture de l'actuelle Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, dans l'attente de la définition des orientations de la prochaine Stratégie. Je tiens à saluer la mobilisation sans faille de l'ensemble des acteurs qui ont contribué au déploiement de la Stratégie en construisant des chaînes de solidarités inédites. Il est essentiel de rester mobilisés et de poursuivre.



Étienne GUYOT, Préfet de la Région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne





PRÉAMBULE DU COMMISSAIRE À LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

La Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté a pour finalité d'apporter des réponses concrètes et rapides aux publics les plus vulnérables. Depuis ma prise de fonction, en janvier 2021, en qualité de Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté en Occitanie, j'assure le déploiement de cette Stratégie au service des personnes concernées.

La région Occitanie, terre de contrastes, marquée par une diversité de contextes et de situations, appelle à des réponses spécifiques dans la lutte contre la pauvreté. C'est tout l'enjeu de la création en 2019 du poste de Commissaire, qui exige une adaptation sur le terrain des mesures nationales fixées par la Délégation interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté. Le poste de Commissaire est la frontière d'une logique interministérielle et d'une logique de terrain. Le déploiement de la Stratégie en Occitanie repose en premier lieu sur le partenariat avec une multiplicité d'acteurs engagés dans la lutte contre la pauvreté et ce à trois niveaux : régional, départemental et local. Cette collaboration consubstantielle à l'efficacité de cette politique publique s'est fortement enrichie en 2021.

À l'échelle régionale, la coopération des acteurs se matérialise par les groupes de travail (GT), au nombre de 15 à l'origine et de 9 après fusions. L'originalité de la situation régionale a justifié la constitution parmi ces GT d'un groupe sur la pauvreté en milieu rural. À l'échelle départementale, la Stratégie se décline principalement via les conventions avec les conseils départementaux, dites CALPAE. Enfin, l'échelle locale est celle de la réalisation proprement dite des actions, qui traduisent sur le terrain la mise en œuvre des 6 axes de la Stratégie et de la cinquantaine de mesures qui la déclinent.

La Stratégie nationale se décline en une diversité d'actions inscrites dans 6 engagements, à savoir 5 issus de la Stratégie proprement dite, pilotée par la Délégation interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté (DIPLP) - l'égalité des chances dès les premiers pas ; un parcours de formation pour tous les jeunes ; renforcement de l'accès aux droits ; lutte contre les inégalités sociales de santé ; mieux accompagner vers l'activité pour sortir de la pauvreté – auxquels il convient d'ajouter l'accès à l'hébergement et au logement pour les plus démunis piloté à l'échelle nationale par la Délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL). La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté porte des mesures qui s'inscrivent dans le cadre de la contractualisation, ainsi que des mesures d'investissement social, qui prennent le plus souvent la forme d'appels à projets (AAP) ou d'appels à manifestation d'intérêt (AMI).

Au total, les résultats de cette Stratégie ambitieuse sont significatifs depuis son lancement en 2018, rendant compte de l'effort sans précédent de l'ensemble des acteurs qui m'accompagnent dans ma mission. Ce bilan régional 2021 est illustré d'exemples d'actions concrètes, choisies parmi de nombreuses autres, démontrant l'engagement de l'ensemble des parties prenantes, à qui je veux témoigner ici de ma sincère reconnaissance.



Éric PÉLISSON, Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté de la région Occitanie





LE BILAN EN BREF

1 ambition

Investir dans les solidarités pour favoriser l'épanouissement de tous

2 réformes structurelles

Le revenu universel d'activité – RUA (le rapport Lengart a été remis au Président la République en janvier 2022)

Le service public de l'insertion – SPIE (après 14 territoires préfigurateurs, un AMI a été lancé en deux vagues en 2021 au bénéfice de 8 départements d'Occitanie)

Un budget dédié de plus de 32 M€

2 conférences régionales

Les élus parlent aux élus (7 juillet 2021)
Bilan et perspectives de la lutte contre la pauvreté (28 octobre 2021)

6 engagements

L'égalité des chances dès les premiers pas

Garantir un parcours de formation pour les jeunes

Renforcer l'accès aux droits

Lutter contre les inégalités de santé

Mieux accompagner vers l'activité pour sortir de la pauvreté

Favoriser l'accès à l'hébergement et au logement des plus démunis (pilote par la DIHAL)

1 Commissaire affecté auprès du Préfet de région

Monsieur Éric Pelisson

eric.pelisson@dreets.gouv.fr



pelisson-eric-4a1323a2



@PelissonPro

9 groupes de travail et 2 groupes ad hoc

Les 3 leviers d'action du Commissaire

1. Le réflexe " stop pauvreté "

Par la mobilisation interministérielle dans la conception et le financement de la stratégie nationale, la lutte contre la pauvreté se nourrit de toutes les politiques publiques. En retour, cette intervention publique massive irrigue toutes les contributions régionales aux politiques nationales (*Mobilisation territoriale pour l'emploi, CPER, ...*).

2. La contractualisation avec les Conseils départementaux

Les conventions signées avec les Conseils départementaux répondent au cadre fixé par la stratégie nationale, elles ont fait l'objet d'une évaluation annuelle et ont été renouvelées chaque année.

3. Le réseau régional des acteurs

Avec la Conférence régionale deux fois par ans, les 15 groupes thématiques et une présence régulière de terrain, l'animation régionale des acteurs (usagers, associations, collectivités territoriales, entreprises, services déconcentrés de l'État,...) permet de relayer les actions de la stratégie en les adaptant aux spécificités territoriales et aux publics.





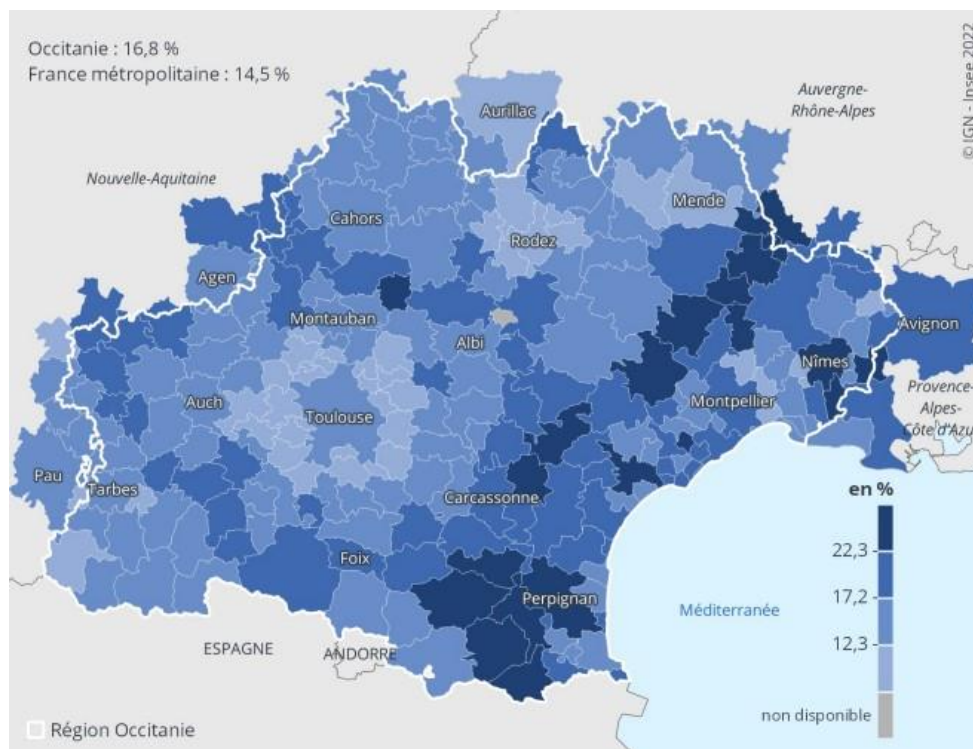
LES CHIFFRES DE LA PAUVRETÉ EN OCCITANIE



L'Occitania est la 2^{ème} région la plus étendue et la 4^{ème} région la plus peuplée de France avec 5 985 697 habitants en 2021. Un habitant sur deux réside dans l'une des quatre plus grandes aires urbaines : Toulouse, Montpellier, Perpignan et Nîmes.

LA MESURE DE LA PAUVRETÉ EN OCCITANIE

Taux de pauvreté
en Occitania :
16,8 %



En Occitania, **16,8 % de la population vit sous le seuil de pauvreté en 2019** plaçant la région au 4^e rang des régions métropolitaines les plus pauvres. Le taux de pauvreté désigne la proportion des personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60% du revenu de vie médian (1 748 € par mois, source : INSEE)

Taux de pauvreté par bassin de vie en 2019 - INSEE

Les 13 départements de la région Occitania se caractérisent par de fortes disparités territoriales. **La pauvreté est plus fortement présente dans les départementaux littoraux** (de 20,7% à 19 %) et plus modérée dans l'intérieur des terres (de 13,2 % à 14,7%). L'intensité de la pauvreté¹ est plus marquée dans le Gard et l'Hérault.

La pauvreté est également contrastée au niveau de l'âge. Elle touche essentiellement les moins de 30 ans avec un taux 27,6 % contre un taux de 12,4% pour les personnes âgées de 75 ans et plus.

En outre, la pauvreté concerne aussi bien les zones rurales que le milieu urbain (avec les 105 Quartiers prioritaires de la ville présents dans la région où résident environ 395 280 personnes, source : INSEE)².

¹ L'intensité de la pauvreté est un indicateur qui permet d'évaluer à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé, plus le niveau de vie des plus pauvres est inférieur au seuil de pauvreté (INSEE).

² Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Leur liste et leurs contours ont été élaborés par l'ANCT.





La pauvreté étant multidimensionnelle, le taux de pauvreté calculé sur la base du revenu est à mettre en perspective avec d'autres indicateurs corrélés aux conditions de vie, comme le mal-logement ou le surendettement. Il convient également de tenir compte de la précarité relationnelle en progression.

LE CHÔMAGE

Taux de chômage
9,5 %

La précarité dans l'emploi est fortement corrélée à la pauvreté. En Occitanie, au troisième trimestre 2021, 9,5 % de la population active est au chômage au sens du Bureau international du travail (BIT), ce qui place la région en deuxième position nationale pour le taux de chômage. Sur le territoire, de grandes inégalités existent, avec des taux particulièrement élevés dans les Pyrénées Orientales et l'Hérault (12,5 % et 11,2%) et des taux plus faibles dans le Gers, l'Aveyron et la Lozère (de 6,1% à 5,1 %). (Source : INSEE, 2021).

LES DIFFICULTÉS BANCAIRES

Les difficultés bancaires sont notables en Occitanie, la région se place en 3^{ème} position concernant le nombre incidents FCC (fichier central des chèques) enregistrés en cours d'année pour 100 000 habitants (2 955 incidents) et en 5^{ème} position pour le nombre de personnes inscrites au FCC fin d'année pour 100 000 habitants (1 522 personnes). (Source : Banque de France, 2021, INSEE 2018). Le surendettement touche davantage en intensité l'Ariège, l'Aude et les Pyrénées-Orientales.

L'ILLETTRISME

En Occitanie, on estime qu'environ 370 000 personnes âgées de 18 à 65 ans sont en situation préoccupante par rapport aux savoirs de base, dont 235 000 seraient en situation d'illettrisme. On parle d'illettrisme pour des personnes qui, après avoir été scolarisées, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. (Source : Enquête IVQ, INSEE, 2011).

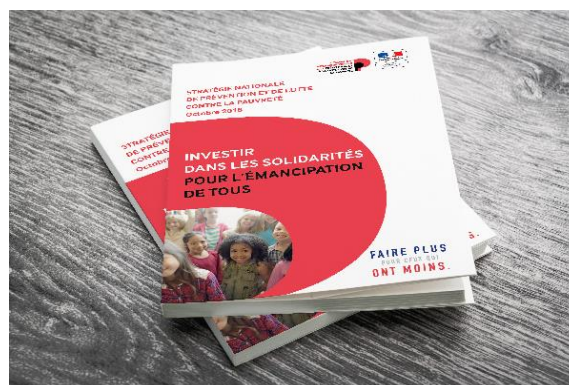
LES INÉGALITÉS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Les femmes sont particulièrement touchées par la pauvreté. Elles ont un revenu moyen inférieur aux hommes. Entre 2017 et 2019, le salaire est 20% plus élevé pour les hommes, et les écarts se creusent tout au long de la carrière professionnelle. (Source : INSEE 2022).

En 2017, 14% des femmes sont en situation de monoparentalité contre seulement 3,2% des hommes. Or, les familles monoparentales sont fortement touchées par la pauvreté. (Source : INSEE, 2019)

En outre, on va retrouver les femmes dans des métiers très « genrés » qui sont moins rémunérés que les métiers où les hommes sont majoritaires. (Source : INSEE, 2018).

Écart de salaires
hommes/femmes :
20%





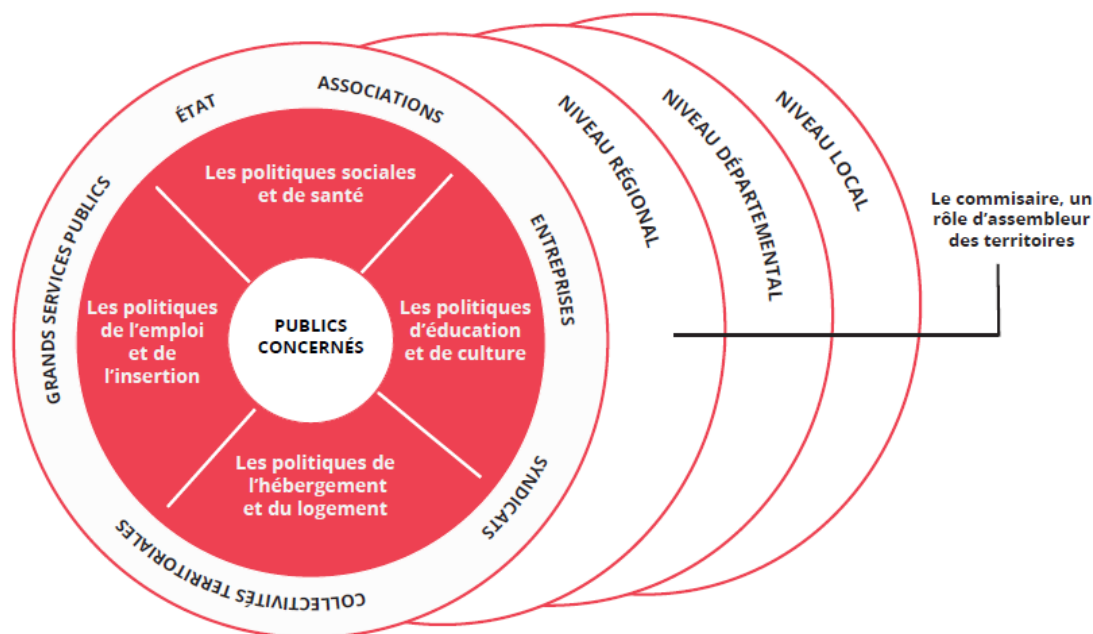
LE FONCTIONNEMENT DE LA STRATÉGIE

LA GOUVERNANCE

Avec la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (SNPLCP), une nouvelle gouvernance des politiques de solidarités est mise en place. Au-delà de la déclinaison de mesures nationales, il s'agit d'une Stratégie globale et coordonnée, constituée de grandes orientations, définies avec l'ensemble des acteurs concernés et adaptables selon le contexte et les spécificités des territoires. La gouvernance de la SNPLCP repose sur une organisation coordonnée au plan national par la **Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP)** sous l'autorité du ministre des Solidarités et de la Santé, qui se décline territorialement par l'installation d'un **Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, placé auprès de chaque Préfet de région**.

LE COMMISSAIRE, UN RÔLE D'ASSEMBLEUR DES ACTEURS DES TERRITOIRES

Pour mener à bien le déploiement de la Stratégie en région, le Commissaire mobilise et coordonne l'ensemble des acteurs concernés par les politiques publiques liées à la lutte contre la pauvreté. Les acteurs identifiés (les services de l'Etat en région et dans les départements, les collectivités territoriales, les grands services publics, les associations, les partenaires sociaux, les entreprises, etc.) vont donc agir dans un ou plusieurs axes de la Stratégie pauvreté, conformément à leurs compétences et missions, et ce à différentes échelles (régionale, départementale et locale).



LES LEVIERS D'ACTION DU COMMISSAIRE

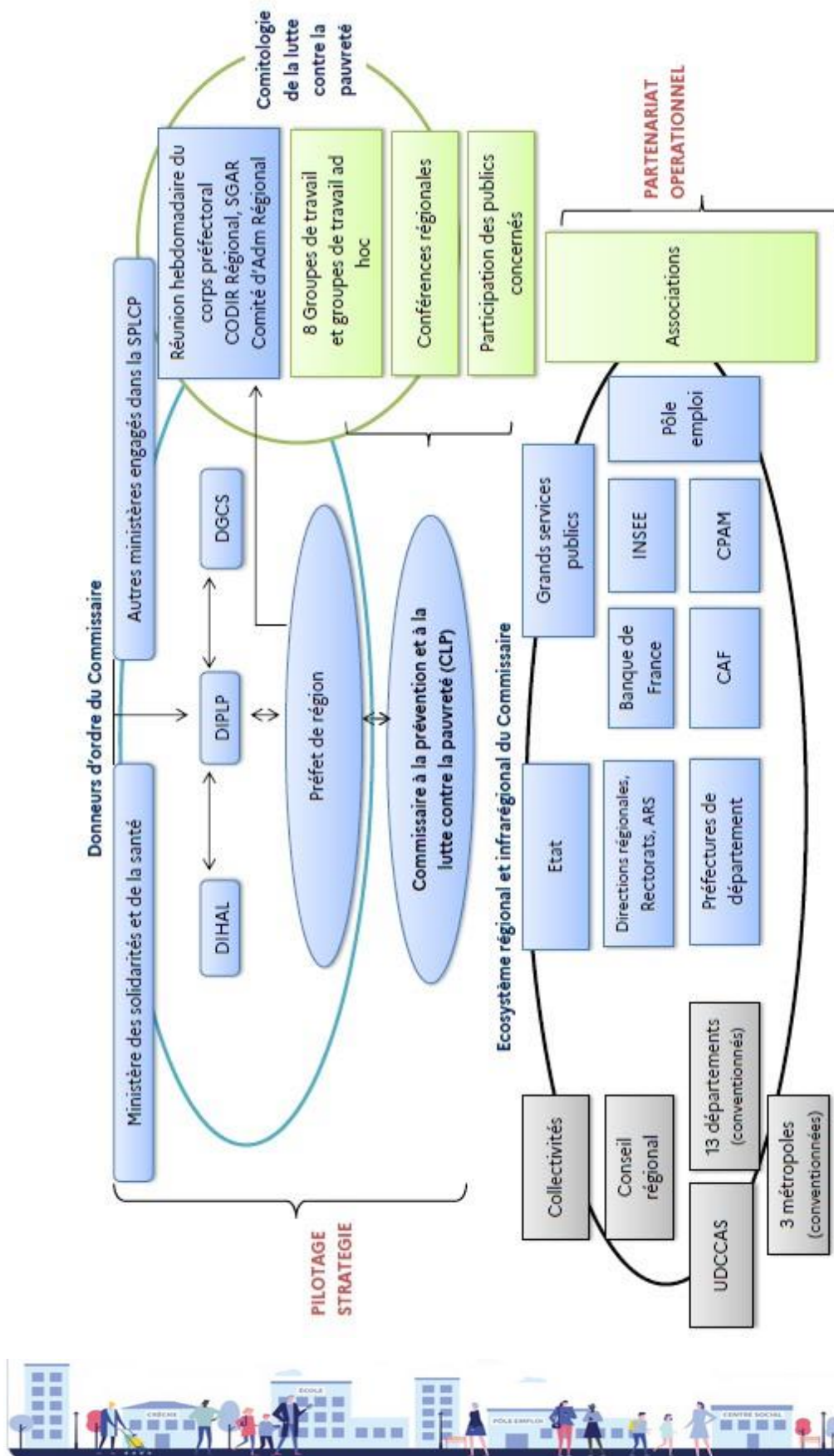
Pour déployer la SNPLCP, le Commissaire dispose de leviers d'actions. La contractualisation avec les 13 conseils départementaux et les 3 grandes métropoles de la région (Montpellier, Toulouse, Perpignan) constitue le moyen premier de la mise en œuvre de la Stratégie : les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi (CALPAE) formalisent les engagements conjoints des départements ou métropoles et de l'Etat.

Parallèlement à la contractualisation, le Commissaire soutient les projets portés par les acteurs publics et associatifs de la région qui s'inscrivent dans le cadre des engagements de la SNPLCP. Pour ce faire, le





Commissaire initie des appels à projets et des appels à manifestation d'intérêt. En outre, le Commissaire anime le réseau régional des acteurs, via l'organisation de conférences régionales et la coordination de groupes de travail.





LA CO-CONSTRUCTION AVEC LES ACTEURS

Dès l'origine, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté a été conçue avec les acteurs. Au moment de son élaboration, elle a associé six groupes de travail thématiques à l'échelle nationale, organisé une consultation en ligne et une trentaine de journées de concertation territoriale en région dont trois en Occitanie (Toulouse, Montpellier et Perpignan) en 2019.

Par la suite, la mise en place de certains chantiers de la stratégie pauvreté (SPIE, RUA, mesures à destination des jeunes précaires, mesures relatives à l'hébergement) a fait l'objet de concertation sous différentes formes : ateliers publics, jury citoyen, consultation en ligne, groupes de travail, sessions lab, webinaires.

En Occitanie, la co-construction est réalisée via des exercices formels mais aussi au quotidien. Les groupes de travail sont actifs (voir *infra*) et les partenaires ont invités à débattre des thématiques et publics insuffisamment pris en compte lors d'ateliers et tables-rondes de la conférence régionale d'Albi.

L'IMPULSION DONNÉE À LA PARTICIPATION DES PERSONNES CONCERNÉES

La contribution des populations concernées à l'élaboration et la conduite des politiques de solidarité est indispensable pour gagner en efficacité, renforcer la cohésion sociale et améliorer la condition des personnes en situation de pauvreté.

Au-delà des actions de concertation décrites ci-dessus auxquelles elles ont participé, les personnes concernées ont été associées aux grands événements de la stratégie pauvreté, notamment la conférence régionale du 28 octobre 2021 à Albi.

Plus spécifiquement, un groupe de travail lui est dédié (le GT 14). La crise sanitaire et les mesures de confinement ont cependant entravé et mis en lumière le défi posé par la fracture numérique dans les démarches de participation. La participation s'est avérée difficile à mettre en œuvre dans les groupes de travail, malgré la mobilisation des membres des GT issus des services publics de proximité ou des associations.

Un marché conclu avec la Fédération des acteurs de la solidarité vise à mettre en œuvre la participation dans les conférences régionales et les groupes de travail.

La période a cependant permis d'expérimenter de nouveaux modes de participation notamment dans le cadre des appels à projets (participation d'un membre du CRPA), des démarches d'« aller-vers » et des actions liées à la mise en place de mesures ou de thématiques particulières : organisation d'un lab avec des jeunes concernés sur l'obligation de formation, intervention de jeunes en service civique auprès des lycéens pour leur présenter les formes de l'engagement.





UNE DÉMARCHE ACTIVE D'ÉVALUATION

UNE MISSION D'ÉVALUATION CONFIEE À FRANCE STRATÉGIE

En octobre 2018, une mission d'évaluation de la Stratégie a été confiée à France Stratégie, sous la présidence de Louis Schweitzer. Après des premiers travaux en 2019 et 2020, France Stratégie a rédigé un [rapport intermédiaire publié en avril 2021](#). Le Commissaire a été auditionné dans ce cadre.

France Stratégie a par ailleurs publié un rapport en octobre 2021 sur « *La lutte contre la pauvreté au temps du coronavirus* ». Consultable [ici](#)

UNE DÉMARCHE INSPIRÉE DES WHAT WORKS CENTERS (WWC)

Lancé fin 2020, le projet inspiré des What works centers britanniques s'inscrit dans une démarche de repérage et d'évaluation des projets financés dans le cadre de la stratégie pauvreté. La première étape du projet WWC réside dans la création d'une cartographie et d'un catalogue thématiques, consultables en ligne à l'adresse (<https://cartographie-projets.lutte-pauvrete.gouv.fr>). Un outil de cartographie interactive est mis à disposition afin de permettre à tout utilisateur d'identifier les projets qui l'intéressent selon des critères particuliers (localisation, thématiques, date de lancement, état d'avancement, public visé, etc.).

L'évaluation de 26 projets innovants financés en région par les commissaires à la lutte contre la pauvreté, dont deux en Occitanie : le projet *Caminado* (lutte contre le décrochage scolaire, association ARPADÉ) et la lutte contre la prostitution des mineurs (association Amicale du Nid). Les projets ont été sélectionnés pour leur caractère novateur, leur maturité en termes de réalisation et leurs thèmes variés, en vue de leur essaimage. Les évaluations ont été lancées à l'été 2021 et devraient aboutir en début d'année 2022.

En région Occitanie, une évaluation de 11 projets d'aide alimentaire a été lancée en 2021 sur financements 2020. Elle porte sur les conditions de mise en œuvre et sur les effets produits. Ses résultats doivent être rendus début 2022. L'objectif est de vérifier ce qui fonctionne dans les expérimentations évaluées pour préconisations aux associations d'aide alimentaire.



En fin d'année 2021, des reliquats de crédits ont permis de financer un observatoire de la lutte contre la pauvreté animé par le directeur du master de Développement social de l'Université Paul Valéry de Montpellier, dont les premières réalisations consisteront dans l'organisation de journées d'études thématiques ouvertes à tous en présentiel et en webinaires. A été initié de la même manière un réseau des enseignants-chercheurs des différentes disciplines des universités d'Occitanie engagés dans des recherches sur la lutte contre la pauvreté. Ce réseau organisera chaque année un colloque sur un aspect de la lutte contre la pauvreté qui permettra d'éclairer l'action des praticiens.





LE BUDGET

LES MOYENS FINANCIERS DE LA STRATÉGIE EN RÉGION

AU NIVEAU NATIONAL, LE PROGRAMME 304

Le budget de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté est déterminé chaque année au niveau national par la Loi de finances et repose sur plusieurs missions et programmes de l'Etat du fait de son caractère interministériel. Plusieurs mesures relèvent du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes ». En 2021, les crédits nationaux du programme 304 rattachés à la stratégie ont été de 252,6 millions d'euros. Plus globalement, le programme 304 regroupe d'autres politiques visant à soutenir les plus fragiles parmi lesquelles l'aide alimentaire, la qualification en travail social, la protection juridique des majeurs, la protection de l'accompagnement des enfants et des familles mises en œuvre au niveau régional.

LES CRÉDITS RÉGIONAUX

Les crédits de la Stratégie sont en partie délégués au niveau régional et viennent appuyer des dynamiques locales en vue de les renforcer ou de les outiller méthodologiquement. Outre des actions directement engagées financièrement à l'échelle nationale, une enveloppe est ainsi allouée au Commissaire, qu'il gère avec l'appui technique de la DREETS et des DDETS-PP. D'autres crédits, provenant du programme 304 ou d'autres programmes sont délégués à d'autres services régionaux et opérateurs de l'Etat, tels que l'Agence de Service et de Paiement (cantines à tarification sociale), les Rectorats (petits déjeuners éducatifs), l'ARS (lutte contre les inégalités sociales de santé), la DREETS (Plan #1jeune1solution, hébergement d'urgence...), la DREAL (amélioration des conditions d'accueil des plus précaires, soutien de l'accès au logement...), etc.

Parallèlement à la Stratégie, le Gouvernement soutient également le revenu des ménages précaires, ce qui s'est notamment traduit par la revalorisation exceptionnelle de la prime d'activité en 2019, qui bénéficie à plus de 4,5 millions de foyers (8,9 millions de personnes couvertes).

LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN

Au total, les financements dédiés à la Stratégie viennent en complément du droit commun, défini comme les dépenses obligatoires des organismes publics et privés exerçant des compétences sociales. Les dépenses sociales de lutte contre toutes les formes de pauvreté et d'exclusion se sont élevées en 2020 à environ 7,4 milliards d'euros en Occitanie (source DREES, les comptes de la protection sociale, chiffres provisoires), le montant pour 2021 n'est pas encore connu. Ils sont en progression de 15,7 % par rapport à 2017.

Parmi les dépenses de droit commun, on retrouve le RSA (3 Mds€ en Occitanie) et diverses autres dépenses d'aide et d'action sociale, versées par les départements, les CCAS, les CAF ou encore les CPAM. Les dépenses totales mobilisées par la Stratégie représentent ainsi 14,5 % des dépenses totales d'aide et d'action sociale destinées aux populations défavorisées.





LA RÉPARTITION DES CRÉDITS

La majeure partie des crédits dont dispose le Commissaire est fléchée vers les collectivités territoriales conventionnées. L'essentiel des autres financements se fait via des appels à manifestation d'intérêt (AMI) et des appels à projets (AAP).

Actions	2019	2020	2021
Contractualisation avec les départements	14 586 436	14 970 596	16 440 580
<i>dont Actions socles</i>	6 883 390	10 738 259	12 423 816
<i>dont Initiatives départementales</i>	2 011 425	4 232 337	4 016 764
<i>dont Fonds d'appui aux politiques d'insertion</i>	5 691 621	0	0
Contractualisation avec les métropoles	1 000 000	1 800 000	1 500 000
AAP régionaux sur fléchage national	495 000	930 000	1 170 000
Enveloppe Commissaire	405 913	2 002 229	4 308 435
<i>dont AAP "actions des groupes de travail"</i>	495 000	930 000	1 389 900
<i>dont autres financements sur convention</i>	0	0	1 856 501
AAP Plan de relance			7 505 016
Service public d'insertion et de l'emploi			1 648 253
Total	16 558 357	19 704 025	32 963 233

LA CONTRACTUALISATION

Les collectivités partenaires (conseils départementaux et métropoles) mettent en œuvre une diversité d'actions, au titre de la contractualisation, soit en tant que mesures socles soit en tant qu'initiatives départementales.

Montants contractualisés en 2021 avec les conseils départementaux et les métropoles (part Etat)

Département/Métropole	
Ariège	639 951
Aude	1 460 722
Aveyron	554 116
Gard	2 474 617
Haute-Garonne	
Conseil Départemental	3 159 773
Métropole de Toulouse	1 000 000
Gers	316 724
Hérault	
Conseil Départemental	3 895 265
Métropole de Montpellier	500 000
Lot	103 576
Lozère	280 296
Hautes-Pyrénées	583 763
Pyrénées-Orientales	1 778 034
Conseil Départemental	1 778 034
Métropole de Perpignan	0*
Tarn	643 144
Tarn-et-Garonne	550 600
Total	17 940 580

Les mesures socles correspondent au volet commun répondant à un cadre fixé par la DIPLP, elles relèvent d'actions en matière d'accueil social ainsi que d'insertion sociale et professionnelle :

- La lutte contre les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance ;
- Le 1^{er} accueil social inconditionnel de proximité et des référents de parcours ;
- La formation des travailleurs sociaux ;
- La mobilité solidaire en matière d'insertion des publics éloignés de l'emploi ;
- La prévention spécialisée (dans les plus gros départements de la région) ;
- Les maraudes mixtes (dans les plus gros départements de la région) ;
- L'insertion des bénéficiaires du RSA, qui se décline en réduction des délais de lancement de l'accompagnement, dans le renforcement de l'accompagnement global et dans le lancement d'actions au titre de la garantie d'activité départementale.

* la convention avec la métropole de Perpignan n'ayant été signée que fin 2020, les crédits 2021 ne seront versés qu'en 2022 et ceux de 2022 en fin d'année 2022 pour 2023





En sus de ces mesures socles, les conseils départementaux ont la possibilité de s'engager sur **des initiatives départementales**, c'est-à-dire sur des projets innovants répondant aux besoins du territoire et s'inscrivant dans le cadre des engagements de la Stratégie.

La contractualisation avec les conseils départementaux et les métropoles est entrée en 2021 dans sa troisième année de mise en œuvre, elle est prolongée pour une année supplémentaire en 2022 par le ministre des Solidarités et de la Santé.

À travers la contractualisation, **les crédits de l'Etat font effet levier sur les territoires**. En d'autres termes, chaque euro dépensé par l'Etat lève un euro de cofinancement issu du partenariat.

APPELS À PROJETS ET APPELS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Les AAP et les AMI sont des moyens utilisés par les acteurs publics qui visent à apporter un soutien financier à des acteurs publics et privés pour le déploiement de projets territoriaux qui s'inscrivent dans un cadre prédéfini répondant à une problématique identifiée. Les AAP et AMI découlant de la SNPLP sont rattachés à des cahiers de charge nationaux, déclinés au niveau régional pour tenir compte des priorités territoriales. Le Commissaire dispose d'une enveloppe non fléchée vers les AAP et AMI nationaux, consacrée principalement à la réalisation des feuilles de route des groupes de travail.

APP et AMI du Plan de Relance

En réponse à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques et sociales, **France Relance** est un plan d'investissement national de 100 Mds € structuré autour de trois volets, que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion. L'objectif général est de redresser rapidement et durablement l'économie française en proposant des mesures concrètes.

Dans le cadre de ce plan France Relance, plusieurs AAP et AMI ont été initiés sur le volet Cohésion. Le plan de Relance étant pluriannuel (2021-2022), les autorisations d'engagements (AE) donnent lieu à des dépenses réparties sur les années 2021 et 2022. Elles peuvent prendre la forme de crédits d'investissement, par exemple pour des dépenses de travaux ou des achats de véhicules, comme de crédits de fonctionnement, pour la mise en œuvre de dépenses courantes.

Sur le volet cohésion sociale, plusieurs thématiques ont ainsi été retenues. Le principal AAP, intitulé « **Soutien aux associations de lutte contre la pauvreté** », doté de 6,34 M€ à l'échelle régionale, a permis de soutenir 76 projets (67 projets départementaux et 9 projets régionaux) visant la précarité alimentaire, l'accès aux droits, l'insertion ou la parentalité. Cet AAP est venu compléter 33 actions décidées à l'échelle nationale pour 33,5M€ et se déployant dans plusieurs régions, dont pour l'Occitanie : Territoires à vivre, Vrac, Re-vivre, Secours Catholique *tous acteurs*, Wetechcare *Les bons clics*, Emmaüs Connect, Luoga *Guitounes*, Mob'in, *Soliguide* de Solinum, Parrains par mille, etc.

Dans le domaine de la **grande marginalité**, deux expérimentations visant à développer l'accompagnement au sein de lieux de vie à dimension collective ont été accompagnées en Haute-Garonne et dans l'Hérault. 5 structures ont également bénéficié d'un financement exceptionnel de plus de 1,74 M € répartis sur deux ans pour la **création de tiers-lieux alimentaires** à proximité des hôtels sociaux mobilisés pour l'hébergement d'urgence. Pour les **femmes sans logement sortant de maternité**, 100 places d'hébergement ont été créées, étayées par un dispositif d'accompagnement social et sanitaire.

Appels à projets et appels à manifestation d'intérêt hors plan de relance

Par ailleurs, plusieurs AAP et AMI nationaux ont été relayés au plan régional, et éventuellement contextualisés aux besoins territoriaux :

- APP formation des professionnels de la petite enfance ;
- AAP 1000 premiers jours ;
- APP Repérer et mobiliser les publics invisibles ;





- APP Modernisation des accueils de jours ;
- AMI Accueil pour tous ;
- AMI Service Public de l'insertion et de l'Emploi ;
- AMI Déploiement des points conseils budgets.

FINANCEMENT COMMISSAIRE

Au côté de la contractualisation et du lancement d'APP et d'AMI, le Commissaire dispose d'une enveloppe à sa main destinée à assurer le pilotage régional et à cofinancer la réalisation des actions des feuilles de route de la Stratégie. En effet, **les 17 groupes de travail ont élaboré des feuilles de route** déterminant les actions nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Il peut s'agir de la promotion de bonnes pratiques, de la structuration de la Stratégie en région, de la mobilisation des acteurs... En 2021, cette enveloppe, dotée initialement de 700 000 €, a bénéficié de marges supplémentaires permettant de mobiliser plus de 2 M€. Dans ce cadre, **52 projets ont pu être financés** (40 au niveau départemental et 12 au niveau régional) via un AAP régional « actions des groupes de travail et des acteurs ».

La gouvernance et le pilotage de la stratégie ont également été mis en œuvre sur financement Commissaire. Après le financement en 2020 de la participation des personnes concernées, confié à plusieurs associations chargées de rembourser les frais des personnes concernées participant aux groupes de travail ou aux conférences régionales, il s'est agi en 2021 de financer deux conférences régionales et de favoriser et renforcer la mise en œuvre de la participation des personnes concernées dans les groupes de travail et les conférences régionales (mission 2021-2022).

Enfin, **les reliquats sur crédits CALPAE, ont permis de financer des projets partenariaux à hauteur de 2M€,** en matière de :

- aide alimentaire (au bénéfice de 8 têtes de réseaux associatives) ;
- égalité des chances (au bénéfice du CROUS de Toulouse et de l'université Paul Valéry de Montpellier) ;
- soutien à l'engagement des jeunes issus de milieux sociaux défavorisés (étude-action conduite par le CRAJEP et le Mouvement associatif) ;
- structuration de la lutte contre la pauvreté (formation des acteurs par la FAS, émissions de radios de valorisation des actions associatives par les deux fédérations régionales de radios associatives, organisation d'un réseau des chercheurs de la lutte contre la pauvreté en région, organisation de webinaires et journées d'études par l'université Paul Valéry),
- actions de résorption des bidonvilles de Montpellier et de Toulouse (insertion des jeunes, accompagnement social, accès à la santé)





L'ANIMATION RÉGIONALE

LES CONFÉRENCES RÉGIONALES

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté repose sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs agissant sur le terrain au service des publics les plus vulnérables. À ce titre, elle est animée annuellement une à trois conférences régionales, permettant de réunir les acteurs régionaux associatifs et institutionnels, dans l'objectif de relayer les actions de la Stratégie en les adaptant aux spécificités territoriales et aux publics. C'est un véritable temps fort de rencontres et d'échanges de l'ensemble des parties prenantes mobilisées.

Les élus parlent aux élus

En 2021, la première conférence régionale "**Les élus parlent aux élus**" s'est tenue dans tous les départements d'Occitanie le 07 juillet 2021, sous forme de **22 ateliers**, à destination des maires des communes d'Occitanie et des présidents d'EPCI et de CCAS, pour leur proposer d'engager des actions de lutte contre la pauvreté financées ou subventionnées par l'Etat. Elle s'est tenue dans les 13 départements d'Occitanie, au plus près des territoires, en donnant la parole à des élus ayant déjà mis en œuvre les actions présentées. **Elle a réuni 467 participants.**



Distanciel



7 juillet 2021

Bilan et perspectives de la lutte contre la pauvreté en Occitanie

La deuxième conférence régionale de l'année 2021 a eu pour objet de présenter les actions réalisées par les acteurs et les actrices de la lutte contre la pauvreté, afin qu'ils puissent **partager leurs expériences, débattent de leurs résultats et dresser des perspectives**. La conférence a réuni plus de **800 participants** autour de **55 ateliers et tables rondes et 22 stands**. En outre, des radios associatives et un théâtre forum ont animé cette conférence.



École des Mines d'Albi



28 octobre 2021

[La synthèse de la conférence du 28 octobre.](#)





LES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES



Pour déployer la Stratégie au plus près des spécificités territoriales, le Commissaire s'appuie sur les travaux menés par des groupes de travail thématiques, associant les différents acteurs concernés. Les groupes de travail se réunissent plusieurs fois par an pour échanger et faire des propositions territorialisées. Leurs échanges donnent lieu à des feuilles de route : point d'étape, réalisations et perspectives. Leur but est de travailler conjointement et de partager leurs Stratégies de déploiement régional en vue de réalisations concrètes et opérationnelles sur le territoire.

15 groupes de travail ont été créés en 2019 en Occitanie, au lancement de la Stratégie. Beaucoup ont suspendu leur activité en 2020 durant les confinements. Ils ont été regroupés et fusionnés et aujourd'hui on dénombre 9 groupes de travail, auxquels il convient d'ajouter deux groupes *ad hoc* créés par le Commissaire sur des sujets spécifiques.

LES 9 GROUPES DE TRAVAIL

GT PETITE ENFANCE

Ce groupe de travail, animé par des cadres de plusieurs CAF de la région, a travaillé sur un support à destination des élus et professionnels pour éclairer sur les aides de la CAF et promouvoir les différents dispositifs : crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP), bonus Territoire, bonus Mixité et bonus Handicap... En outre, les travaux du groupe ont porté en 2021 sur le plan Rebond de la CNAF lancé au moment de la crise sanitaire et sur le dispositif des 1000 premiers jours de l'enfant, lancé à la suite du rapport Cyrulnik.

GT ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Animé par des cadres de plusieurs CAF, ce GT a identifié trois objectifs prioritaires : la couverture des 105 QPV de la région Occitanie par des centres sociaux ou des espaces de vie sociale, le développement de l'offre de service dans les centres sociaux et le développement du soutien à la parentalité. À titre d'exemple, concernant le premier objectif, ce GT a pu travailler sur la constitution d'une boîte à outils en direction des élus et/ou des décideurs sur plusieurs thèmes tels que le partage des diagnostics, la communication, le mode de gestion, la proximité, la participation des habitants, la mixité.

GT RÉUSSITE SCOLAIRE

À la suite du départ des deux animateurs du GT, les recteurs de Montpellier et Toulouse ont désigné deux cadres supérieurs de l'Education nationale pour animer ce groupe. Dans un premier temps, le GT a réuni l'ensemble des différents métiers de l'Education nationale concernés par la lutte contre la pauvreté afin de décider des grands axes de la feuille de route. Le GT prend sa vitesse de croisière en 2022.

GT SANTÉ

Suspendu pendant la crise sanitaire, ce GT est animé par le Délégué à la lutte contre les inégalités sociales de santé (ISS) en Occitanie, cadre de l'ARS, mobilisé par la vaccination Covid notamment au bénéfice des personnes précaires. Le GT a été recentré à la fin de l'année 2021 sur la santé des enfants, tranche d'âge priorisée pour agir sur les déterminants de santé et pour ne pas faire double emploi avec la commission régionale de lutte contre les ISS.

GT INSERTION

Ce groupe rassemble trois anciens groupes de travail, considérant que l'insertion des jeunes et des adultes devait relever de la même dynamique et qu'il était difficile de dissocier accompagnement et insertion. Animé par Pôle emploi, plusieurs conseils départementaux, l'ARML et l'ADIE, il a pris une part déterminante dans l'organisation de la conférence régionale du 28 octobre 2021 en pilotant, en lien étroit avec le GT Engagement des entreprises, l'organisation de pas moins de 27 ateliers et tables-rondes.





GT PARTICIPATION

Le GT Participation a identifié des productions méthodologiques utiles pour la mise en œuvre concrète de la participation dans les actions de la Stratégie et préparé une action de formation des référents Participation au sein des autres groupes de travail. La relance des GT en 2021 n'a pas permis de désigner un référent dans chaque GT et de réaliser cette formation, reportée à 2022. Néanmoins, le GT a pris une part active à la Conférence régionale du 28 octobre 2021 en organisant plusieurs ateliers et tables-rondes et en tenant un stand interactif.

GT ENGAGEMENT DES ENTREPRISES

Afin de favoriser l'accès à l'emploi, la mobilisation des entreprises est fondamentale, via diverses organisations ciblées (chambres consulaires, organisations professionnelles, clubs d'entreprises, OPCO, organisations syndicales...). Co-animé par la CFDT, le MEDEF et le club FACE Grand Toulouse, ce GT travaille sur la cartographie des clubs d'entreprises, les représentations du monde du travail ou encore sur la valorisation des compétences de bases et transversales. Gros contributeur à la conférence régionale d'Albi, il envisage de travailler en 2022 sur la promotion de l'engagement des entreprises via l'organisation de webinaires, sur la valorisation des *softs skills* avec la promotion du dispositif *Open Badge* et sur la certification Cléa. Enfin, en parallèle de ce groupe, un travail sur l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques sera engagé.

Outre ces groupes de travail « historiques », le Commissaire a initié deux nouveaux GT sur des thématiques nouvelles :

GT PAUVRETÉ EN MILIEU RURAL

La diversité des milieux ruraux d'Occitanie et des formes de pauvreté en milieu rural a justifié la création de ce GT qui a décidé que sa feuille de route serait dans un premier temps consacrée à la question de la mobilité.

GT CONNAISSANCE DE LA PAUVRETÉ ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Co-animé par les directrices des deux centres de ressources de la politique de la ville de Toulouse et Montpellier, ce GT s'est réuni une première fois en 2021 et a élaboré une première feuille de route autour de la promotion d'une culture partagée de la pauvreté parmi les professionnels et les bénévoles des structures engagées dans la lutte contre la pauvreté, ainsi que dans la co-définition des indicateurs utiles de la lutte contre la pauvreté.

LES 2 GROUPES AD HOC

Deux groupes Ad hoc ont été constitués en 2021 : GT Bidonvilles et GT Aide Alimentaire. Ces deux groupes de travail n'ont pu être réunis pour la première fois qu'en janvier et février 2022. Ils ont pour objectifs des échanges de bonnes pratiques et des mutualisations. Leur feuille de route n'est pas encore rédigée



Par ailleurs, les GT suspendus durant la crise sanitaire qui n'ont pas été relancés donnent lieu à une reprise sous une forme différente : pilotage direct par le Commissaire (GT Alimentation), réunion stratégique avec les animateurs et adossement à une structure préexistante (GT Formation en travail social), etc.

UN BUDGET EXCEPTIONNEL AU BÉNÉFICE DES GROUPES DE TRAVAIL

En 2021, dans le cadre de l'appel à projet « Action des groupes de travail et des acteurs », 52 projets ont été subventionnés sur l'enveloppe dite Commissaire pour 2M € concernant 12 actions différentes.



La fédération des acteurs de solidarité d'Occitanie (FAS) participe activement à la coordination et l'organisation des GT de la Stratégie. À ce titre, elle remplit deux grandes missions :

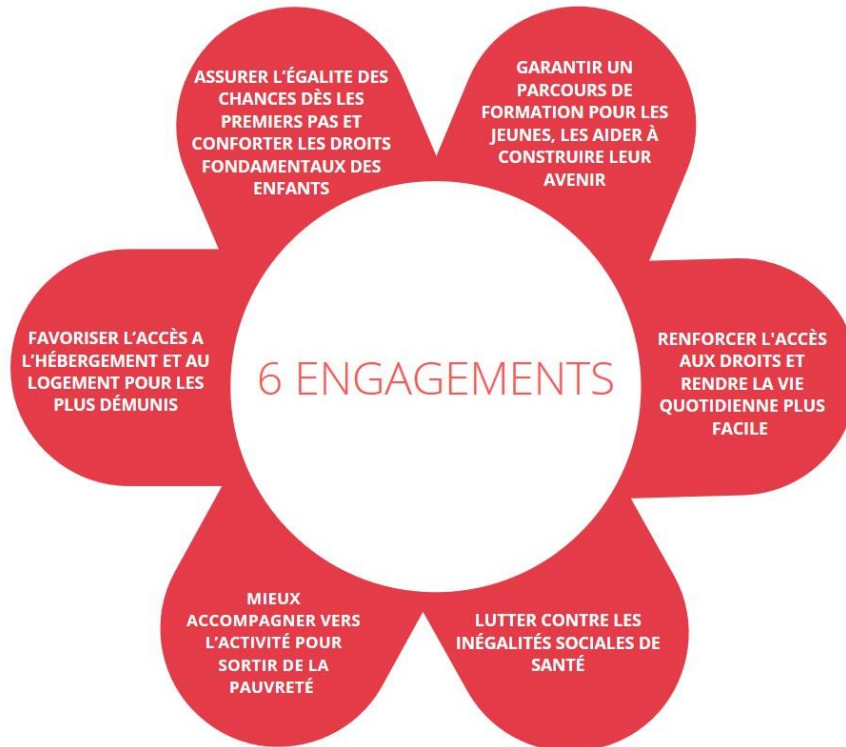
- L'appui organisationnel aux GT (suivi des comptes rendus, mise en place d'un espace teams pour les GT de la Stratégie pauvreté)
- L'intégration de la participation des personnes concernées dans les GT (formation à la participation dans la conception de projets pour les professionnels des GT de la Stratégie pauvreté, valorisation des compétences acquises par les personnes dans les espaces de participation)





LES 6 ENGAGEMENTS DE LA STRATÉGIE

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté est structurée autour de 6 engagements. On distingue classiquement 5 engagements pilotés au plan national par la Délégation interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté (DIPLP), auxquels il convient d'ajouter l'accès à l'hébergement et au logement des plus démunis, en lien étroit avec la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL).



Le déploiement de la Stratégie de la prévention et de lutte contre la pauvreté prend appui sur deux piliers :

- d'une part, elle se matérialise par diverses mesures relevant du droit commun mises en œuvre normalement par les administrations et leurs partenaires (dédoublage des classes de CP, CE1 par l'Éducation Nationale, plan #1 jeune, 1 solution, etc.) Certaines de ces actions sont financées au titre de la Stratégie et mises en œuvre par les administrations sans intervention spécifique du Commissaire ;
- d'autre part, des mesures spécifiques définies par la Délégation interministérielle sont pilotées par le Commissaire au sein des territoires. Il s'agit de mesures qui nécessitent une articulation interministérielle ou reposent sur une mobilisation partenariale.

Qu'elles soient mises en œuvre par les administrations sous forme d'instruction classique ou coordonnées par le Commissaire, ces mesures sont confiées aux administrations de l'Etat, aux grands services publics, aux collectivités ou aux associations dans l'objectif de pallier les manques identifiés dans le droit commun et susciter de nouvelles formes de coopération entre les acteurs.

Dans ce bilan, on distingue donc pour plus de clarté les mesures de la Stratégie mises en œuvre par les administrations et leurs partenaires et les mesures suivies par le Commissaire.





AXE 1: ASSURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES DÈS LES PREMIERS PAS ET CONFORTER LES DROITS FONDAMENTAUX DES ENFANTS



Empêcher qu'un enfant pauvre d'aujourd'hui ne devienne un adulte pauvre demain, en préservant son environnement et ses conditions de vie matérielles, est une priorité première afin qu'il puisse grandir et se développer comme les autres enfants.

Selon l'OCDE, il faudrait en France 6 générations, soit 180 ans, pour qu'un descendant de famille très modeste – les 10 % les plus pauvres – atteigne le revenu moyen de la population. C'est une génération de plus que la moyenne des États de l'OCDE. **Agir dès le plus jeune âge** est donc la condition indispensable pour lutter contre ces inégalités de destin.

DÉVELOPPER UN PLAN DE FORMATION POUR LES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE

Mesure suivie par la DREETS

La réduction des inégalités liées à l'origine sociale passe par l'**amélioration de la qualité éducative de l'accueil des jeunes enfants**. À l'entrée du CP, un enfant issu d'un milieu défavorisé maîtrise en moyenne 1 000 mots de moins qu'un enfant issu d'un milieu favorisé. Afin d'apporter des clés de développements indispensables aux enfants issus de familles modestes, un plan de formation destiné à l'ensemble des professionnels de la petite enfance a été déployé. Ce plan de formation est fondé sur 7 thématiques : le langage, l'alimentation et la nature, l'art et la culture, l'accueil occasionnel, la prévention des stéréotypes, l'accueil des parents et le numérique. Ce plan se déploie via des conventions signées avec les opérateurs de compétences (OPCO), mais également par des appels à projets régionaux.

Cette année, l'appel à projet régional porté par la DREETS a financé prioritairement **des actions en direction des professionnels de la petite enfance intervenant sur les territoires les plus fragiles**. Le choix des lauréats s'est orienté vers le soutien de projets d'associations ou de collectivités locales comprenant la mise en œuvre d'actions de formation compatibles avec les étapes du plan national de formation continue visant à prévenir et lutter contre la reproduction des inégalités dès le plus jeune âge. Sur deux ans, 28 projets ont pu être accompagnés : 19 en 2020 et 9 en 2021.

Accueillir les jeunes enfants exposés aux écrans en lien avec leurs familles - Gard

Dans le cadre de l'APP « Plan de formation des professionnels de la petite enfance », afin de former les professionnels de la petite enfance à soutenir les parents dans la gestion des écrans, l'association société de l'école Samuel Vincent de Nîmes a proposé des temps de partage des pratiques avec les





professionnels des différents lieux d'accueil (création d'un support autour de la prévention diffusé aux parents et aux 3 écoles maternelles du secteur).

Sensibilisation des professionnels de la petite enfance à l'accueil de tous – Gers

Dans l'objectif de renforcer l'inclusion des enfants porteurs de handicap, des actions de formation et de sensibilisation ont été menées par des médecins et des puéricultrices à destination de 950 assistants maternels et personnels d'établissements d'accueils du jeune enfant. De plus, les puéricultrices ont participé en novembre à une journée d'information et de travail en collaboration avec le réseau des Relais Petite Enfance (RPE). À cette occasion, ont eu lieu une formation avec le réseau « Grandir Handi'Férence » ainsi que des réflexions en groupe sur le thème du handicap, de la formation continue des assistants maternels et l'accueil des familles vulnérables.

Organisation de webinaire de prévention - Haute-Garonne

La CPAM de Haute-Garonne a organisé en 2021 trois webinaire de formation au bilan de prévention des sages-femmes et parcours de la femme enceinte. Ce bilan est particulièrement utile pour les femmes précaires. Parallèlement, la CPAM finance un important programme de prévention des addictions auprès des femmes consultant ou suivies par la PMI.

Conte d'ici et d'ailleurs à Castres - Tarn



La ville de Castres a invité un organisme spécialisé à former les professionnels des haltes-garderies à l'art du conte pour permettre aux enfants d'améliorer leurs capacités d'apprentissage et la gestion de leurs émotions. 15 séances de 2 heures au total ont été réalisées au bénéfice des 3 haltes-garderies implantées dans les quartiers prioritaires de la ville. 16 professionnels ont été formés et 120 enfants ont touchés par cette action.

ACCOMPAGNER LA PARENTALITÉ

Mesure suivie par la DREETS et l'ARS

Le soutien à la parentalité consiste à **accompagner les parents dans leur responsabilité d'éducation et de soin** par une intervention anticipée et la valorisation de leur rôle à travers le renforcement de leurs capacités et compétences parentales. Les actions déployées dans ce cadre sont en synergie avec le dispositif 1 000 premiers jours.



Le **dispositif des 1000 premiers jours** vise à mieux accompagner les parents dans le contexte de l'arrivée d'un enfant. L'ambition est de lutter contre les inégalités de destin en créant des conditions favorables au développement de l'enfant. En effet, les 1 000 premiers jours de l'enfant constituent une période particulièrement sensible pour le développement de l'individu. [En savoir plus sur le dispositif 1 000 premiers jours.](#)





En juin 2021, le Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, en partenariat avec la DREETS et l'ARS a lancé l'appel à projet « 1 000 premiers jours en Occitanie : initiatives en faveur de la santé des jeunes et de l'accompagnement des parents ». Cet appel à projet a reposé sur 4 priorités régionales :

- Le développement d'actions en promotion de la santé pour les plus petits ;
- La prévention de l'isolement et de l'épuisement des parents d'enfants de 0 à 3 ans ;
- L'aménagement des lieux et de l'offre pour favoriser l'éveil culturel et artistique des tout-petits notamment des plus défavorisés ;
- La conciliation des temps de vie professionnelle et parentalité

À l'issue de la procédure de sélection qui a associé les directions départementales de l'ARS, les DDETS-PP, les CAF et la DRAC, 16 projets essentiellement départementaux ont été retenus. Le choix des lauréats a été guidé par trois principes : le caractère innovant de la démarche proposée, la diversité des porteurs de projets et la couverture territoriale.

L'Aubrac, un territoire et des partenaires en faveur des 1 000 premiers jours de bébé- Aveyron

Dans le cadre de l'APP « 1 000 premiers jours », la CC Aubrac, Carladez et Viandène ont pour projet la mise en place d'un parcours qualitatif et sur-mesure autour de la dimension du prendre soin de la mère et de l'enfant en toute transversalité. Une synergie de professionnels qualifiés se crée autour de l'accompagnement à la périnatalité, de l'émergence d'un nid sensoriel et bienveillant, de l'enfant acteur de ses découvertes et de ses apprentissages.

Tout-Petits Pays Sages sur le projet –Haute-Garonne

Dans le cadre de l'APP « 1 000 premiers jours », un centre d'art contemporain, situé à Saint Gaudens, porté par l'Association La chapelle St Jacques, propose la création d'outils de médiation de l'art contemporain adaptés aux tout-petits (0 à 5 ans) et diffusés dans les structures d'accueil de la CC Cœur et Coteaux du Comminges, le tout dans une approche réflexive entre parents, professionnels de la petite enfance et professionnels de l'art.

L'appui parental : une action de prévention précoce pour réduire les séparations parents/jeunes enfants – Hérault

L'appui parental qui existe sur Montpellier depuis plus de 20 ans se déploie, grâce au plan pauvreté, sur Béziers et Pézenas. Ce dispositif partenarial repose sur un accompagnement à la parentalité, intensif et très précoce qui s'adresse à des familles en particulier monoparentales, isolées ou en rupture sociale. L'objectif visé est de soutenir la relation parents/enfant dans un lien d'attachement sécurisé à travers la prise en charge de l'enfant au quotidien.

DEVELOPPER L'INCLUSION ET LA SOCIALISATION DES FAMILLES VIA LES CENTRES SOCIAUX

Mesure de la Stratégie mise en œuvre par les CAF



Afin d'apporter de nouveaux services et de meilleures conditions de vie aux familles demeurant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les zones rurales, **la création de centres sociaux et espaces de vie sociales est soutenue par les CAF**. Fédérées autour de la notion d'éducation populaire, ces structures permettent d'accueillir familles et habitants au quotidien qui peuvent participer et répondre ensemble aux problématiques de leur territoire. Toutes

140 centres sociaux et 81 espaces de vie sociale





ces structures sont construites autour d'un « projet social » reprenant trois grands principes : **l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, le développement des liens sociaux et la cohésion sociale du territoire, et enfin le développement de la citoyenneté de proximité.**

Formation et échanges de pratiques –Pyrénées Orientales

La CAF des Pyrénées Orientales œuvre fortement pour le développement de centres sociaux et espaces de vie sociale sur les quartiers prioritaires de la ville de Perpignan. Pour ce faire, elle s'appuie sur des formations et des échanges de pratique en lien avec les référents famille des centres sociaux du département. Elle cofinance également avec la CAF de l'Aude des journées autour du développement social local qui permet d'apporter des réponses collectives aux besoins des habitants.

Développement d'un espace de vie sociales – Gard



L'association La Gerbe propose des hébergements d'urgence, des logements en pension de famille et une maison en partage de 6 logements pour des personnes âgées. L'association anime un espace de vie sociale où les habitants des structures, du village de Lézan et alentours se retrouvent autour d'activités collectives centrées sur les valeurs de solidarité, citoyenneté et d'expression individuelle et collective (soutien à la parentalité, aide aux devoirs etc.). En 2021, l'espace de vie sociale qui proposait « un jardin pour tous », a enrichi son action d'un café-restaurant solidaire « le temps partagé » et engagé la restauration d'un ancien mas agricole à Molières-Cavaillac pour y créer des logements solidaires.

FACILITER L'ACCÈS À UN MODE D'ACCUEIL POUR TOUS LES ENFANTS

Mesure suivie par les CAF

La France est marquée par une situation paradoxale en matière de modes d'accueil : une offre importante couplée à une forte inégalité d'accès à celle-ci. **En France, seulement 9 % des plus pauvres ont accès à une place de crèche.** Cet enjeu est d'autant plus important en Occitanie puisque 4 départements de la région (l'Aude, l'Ariège, les Pyrénées-Orientales et le Tarn-et-Garonne) combinent un taux de pauvreté élevé et un sous-équipement en structures d'accueil de la petite enfance. Il convient donc de proposer davantage de places et de favoriser l'égal accès de tous aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

Les actions en faveur de la petite enfance et du soutien à la parentalité sont en synergie avec de la contractualisation tripartite Etat/CD/ARS concernant la prévention et la protection de l'enfance. En 2021, 7 nouveaux départements d'Occitanie ont été signataires des contrats portant sur des actions concrètes visant à renforcer l'accès à la prévention en santé de tous les enfants et à améliorer la situation des enfants protégés. Fin 2021, **9 départements sont sous contractualisation**, proposée en 2022 à tous les départements par la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants.



Lancé en 2021 par la Branche Famille, le Plan Rebond, de la Branche Famille de la CAF a pour objet de préserver l'accueil existant et redynamiser la création de modes d'accueils, particulièrement pour les territoires et publics prioritaires. Il se structure en 5 mesures, visant l'absence de toute fermeture de places en crèche et la création de 12 000 places à l'échelle nationale, la majoration des aides au fonctionnement, le renforcement de l'accompagnement des porteurs de projets et la redynamisation de l'accueil individuel.





En Occitanie, depuis 2021, près de 11,5 M€ d'aides qui ont été versés par les CAF de la région. (Source : 13 CAF d'Occitanie)

LA MISE EN PLACE DU « BONUS MIXITE SOCIALE » ET DU BONUS « TERRITOIRE »

Pour favoriser l'accueil de jeunes enfants en situation de pauvreté, **le bonus « mixité sociale » compris entre 300 € et 2 100 € par place, a été mis en place depuis 2019** par les CAF afin de compenser pour les établissements d'accueil la moindre participation des familles. Pour les CAF d'Occitanie, ce bonus mixité représente en 2021 un montant total de 4,3 M€ versés aux gestionnaires de crèches, valorisant ainsi l'accueil de tous.

En outre, dans le cadre du Plan rebond, l'une des mesures introduites concerne la **revalorisation du Bonus Territoire pour les crèches**. Le bonus territoire constitue le volet financier des Conventions Territoriales Globales (CTG) qui ont remplacé depuis 2018 les anciens Contrats Enfance Jeunesse contractualisés avec les collectivités territoriales gestionnaires des crèches. Les CTG renforcent l'efficacité, la cohérence, et la coordination des services mis en place pour les habitants dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, de la parentalité, du handicap et de l'animation sociale. Le bonus territoire a pour effet d'abaisser le reste à charge des collectivités dans la gestion des crèches, modulé en fonction du potentiel financier et du niveau de vie des habitants de la collectivité.

LE DÉVELOPPEMENT DES CRÈCHES À VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE (AVIP)

Issues du partenariat entre les CAF, Pôle Emploi et les gestionnaires de crèche, les crèches AVIP permettent aux parents demandeurs d'emploi d'obtenir **un mode de garde tout en de menant à bien leurs démarches de recherche d'emploi**.

56 crèches
AVIP

Le dispositif « guichet unique volet Insertion » - Ariège

La CAF de l'Ariège déploie le dispositif « guichet unique volet Insertion » qui permet de faire le lien entre un parent et les structures d'accueil pour proposer une garde d'enfant en urgence, afin de permettre l'insertion professionnelle du parent.

L'AMI « ACCUEIL POUR TOUS »

En 2021, l'AMI « accueil pour tous » a été lancé avec l'appui du Commissaire, dans le but de favoriser un accès le plus large possible aux modes d'accueil. La démarche a reposé sur **un AMI « fermé » adressé à des territoires identifiés au préalable sur la base de critères croisant pauvreté et faible densité en accueil de la petite enfance**. Il était ouvert aux EPCI, aux communes et aux conseils départementaux. Cet AMI visait à répondre aux enjeux de la redynamisation de la création de places d'accueil et de l'égalité d'accès à un mode d'accueil. 4 départements ont donc été présélectionnés par le niveau national (l'Ariège, l'Aude, les Pyrénées-Orientales, le Tarn-et-Garonne). Au final, à l'issue du comité régional de sélection auquel la DREETS et les DDETS-PP concernées ont participé, trois projets ont été retenus pour percevoir un soutien financier sur 2 ans.

Création d'une structure d'accueil petite enfance multi-sites et multimodal - Aude

Le SIVOM des Corbières a été retenu dans le cadre de l'AMI « Accueil pour tous » pour un projet création d'une structure d'accueil petite enfance multi-sites et multimodal proposant une offre de service pour l'accueil du jeune enfant avec notamment le soutien des familles vulnérables et précaires nombreuses sur ce territoire en ZRR, associée à l'accompagnement des professionnels de l'accueil individuel.





Programme pour aider les familles en difficultés sociales - Tarn-et-Garonne



L'EPCI Pays de Serres en Quercy (82) a été retenu pour un projet de création d'un programme pour aider les familles en difficultés sociales à satisfaire leurs besoins en matière de garde et d'accès à l'emploi. La communauté de communes du Pays de Serres en Quercy va mettre en place, en partenariat avec la CAF de Tarn-et-Garonne, un projet global en faveur de l'accueil des enfants issus de ménages en situation de pauvreté, adapté à un territoire rural. Une convention territoriale globale (CTG) a été signée entre les deux partenaires en présence de la présidente de la CNAF et du Commissaire.

DÉVELOPPER LES MARAUDES MIXTES

Mesure mise en œuvre par les conseils départementaux, les métropoles et l'Etat dans le cadre des CALPAE

Les maraudes mixtes sont une mesure de **protection de l'enfance**. La mesure vise à sortir les enfants de la rue, des squats et des bidonvilles par un accompagnement des familles, en mobilisant tous les leviers disponibles. Les maraudes mixtes ont pour enjeu de prévenir, repérer et mettre fin aux situations attentatoires aux droits de l'enfant, à travers la construction d'un réel projet de sortie de la rue pour l'ensemble de la famille. À partir d'un « aller vers » inconditionnel vers les familles et les enfants, elles consistent à mobiliser les différents acteurs et dispositifs de l'action sociale afin d'assurer une prise en charge pérenne et adaptée aux situations rencontrées.

Les maraudes mixtes se sont déployées dans le cadre de la contractualisation avec les départements de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales, de Haute Garonne ainsi qu'avec la Métropole de Toulouse.

La maraude mixte de Montpellier

Cette action a démarré en octobre 2020 en pleine crise sanitaire. L'équipe mobile en soutien aux familles répond à une mission pluridisciplinaire, agissant dans les domaines de la veille sociale, du soutien à la parentalité, du soutien à la scolarisation. Accompagnant de manière très individualisée 111 familles et 271 enfants, elle assure le relai vers le droit commun.

FAVORISER LA SCOLARISATION DES ENFANTS DES BIDONVILLES ET SQUATS

Mesure de la Stratégie suivie par la DIHAL

Selon la DIHAL, seulement un tiers des enfants présents dans les bidonvilles et squats seraient scolarisés. Depuis 2018, une politique de résorption des bidonvilles, portée par DIHAL, est mise en place, en lien étroit avec l'éducation nationale, la DIPLP et le Commissaire (voir axe 6). La scolarisation des enfants des bidonvilles est l'un des axes de cette politique de résorption des bidonvilles, qui se traduit par la mise en place d'un programme de médiation scolaire qui vise à renforcer les actions d'accompagnements des familles et des enfants vers et dans l'école.

Pour en savoir plus : [Brochure Atout'scol](#)





La médiation scolaire de l'association Rencont'roms nous



Rencont'roms nous est une association qui cherche à (re)donner la parole aux habitants Roms à travers des actions culturelles, artistiques et éducatives. L'association travaille sur le terrain de la Flambère à Toulouse, avec les habitants. Elle s'inscrit pleinement dans une démarche inclusive et participative, à travers trois volets qu'elle déploie au quotidien : culture, éducation et insertion professionnelle. Sur le volet éducatif, en sus d'un travail étroit avec les partenaires éducatifs, un médiateur scolaire (ancien volontaire en service civique) intervient sur le camp et fait le lien entre élèves, familles et établissement scolaires. Il suit et

accompagne plus de 40 enfants sur le terrain qui tous sont scolarisés. Sur ce volet l'association a orienté son projet d'intervention sur un triptyque : « Aller à l'école, Rester à l'école et Réussir à l'école ! »

Pour une école pleinement inclusive – Haute-Garonne

À l'école Saint-Joseph à Toulouse, des professeurs relais interviennent auprès des familles et des enfants vivant en habitat précaire. Leurs interventions ont pour objectif de favoriser l'inscription et la fréquentation régulière d'un établissement scolaire, et ce en établissant un dialogue régulier avec les familles et en facilitant la coordination du suivi de la scolarisation des enfants avec les partenaires impliqués.

FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Mesure de la Stratégie suivie par l'Éducation nationale

La bonne maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter) est un levier majeur de réduction des inégalités. Il convient donc de créer des conditions favorables à cet apprentissage. Pour ce faire, plusieurs mesures ont été définies :

DÉDOUBLEMENT DES CLASSES EN ÉDUCATION PRIORITAIRE EN GRANDE SECTION, CP ET CE1

Le dédoublement des classes permet d'offrir aux élèves les plus vulnérables un encadrement renforcé et des conditions d'apprentissage optimales pour la maîtrise des savoirs fondamentaux. À la rentrée scolaire 2021, l'ensemble des classes de CP et CE1 situées en zones d'éducation prioritaire ont été dédoublées en Occitanie. Le dédoublement des classes de grande section est moins notable et plus hétérogène entre les 13 départements occitans : ainsi s'agissant de l'académie de Toulouse, 5 départements n'ont pas encore mis en place cette mesure (Aude, Tarn, Tarn-et-Garonne, Lot et Lozère), tandis que deux départements ont dédoublé l'ensemble des classes de grande section (Gers et Aveyron).

LE PLAFONNEMENT DES EFFECTIFS À 24 ÉLÈVES EN GRANDE SECTION, CP ET CE1

De manière complémentaire, au dédoublement des classes, un plafonnement des effectifs à 24 en grande section, CP et CE1 a été mis en œuvre pour permettre aux enseignements d'être plus proches de leurs élèves en vue de consolider leurs apprentissages. La part des classes dont l'effectif ne dépasse pas 24 est encourageant, passant de 68 % dans l'Hérault à 100 % en Lozère. (Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports).





Le dédoublement des classes de grande section – Gard

En plus du dédoublement des classes de CP et CE1 dans les quartiers prioritaires, le département du Gard a dédoublé cette année 73 classes de grande section : les effectifs étant composés de 14,15 élèves contre plus de 25 auparavant. Cette mesure permet aux enseignants de pouvoir consacrer plus de temps à chaque enfant, et ainsi ces derniers peuvent s'exprimer et progresser davantage.

LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF « DEVOIRS FAITS AU COLLÈGE »

Depuis 2018, dans le cadre du programme « Devoirs faits », les collégiens bénéficient gratuitement, en dehors des heures de classes, d'un **temps de travail personnalisé au sein de leur établissement pour effectuer leurs devoirs**. En 2021, la part des élèves bénéficiant de ce dispositif est très hétérogène passant de 20% dans l'Hérault à 46% dans l'Ariège.



L'opération « **vacances apprenantes** » a pour objectif de répondre au besoin d'expériences collectives, de partage et de remobilisation des savoirs. Dans l'académie de Toulouse, l'opération repose sur plusieurs dispositifs allant de l'école ouverte jusqu'aux séjours en colonies de vacances. Dans l'académie de Toulouse, près de 5 400 élèves ont été accueillis en 2021 dans 60 établissements porteurs du dispositif Vacances apprenantes, dont 11 écoles, 31 collèges et 18 lycées.

LE DÉPLOIEMENT DES CITÉS ÉDUCATIVES DANS LES QPV

Les cités éducatives sont inscrites dans un programme gouvernemental qui a vocation à **soutenir les dynamiques de coopération éducatives** au sein d'un QPV afin d'accompagner les jeunes de 3 à 25 ans de ces quartiers, à chaque étape de leur apprentissage et de leur insertion professionnelle. Les cités éducatives sont portées par tous les acteurs d'un quartier qui cherchent à contrecarrer les

**7 territoires
labélisés Cités
éducatives**



inégalités de destin.

Le label Cités éducatives est attribué aux territoires qui montrent leur détermination à faire de l'éducation une grande priorité partagée.

En 2020, 3 cités éducatives ont été labélisées à Nîmes, Montpellier, Toulouse et Perpignan, suivies de **3 nouvelles labélisations en 2021 à Toulouse, Béziers, Sète**, et enfin, en 2022, 3 labélisations sont attendues à Lunel, Colomiers et Lézignan-Corbières, avec également une extension de périmètre prévue à Perpignan. (Source : ANCT)

PERMETTRE AU MOINS UN REPAS ÉQUILIBRÉ PAR JOUR

Mesure suivie par l'Éducation nationale

Dans l'objectif de réduire le poids des dépenses d'alimentation pour les familles défavorisées et d'améliorer la qualité des repas des enfants, le Gouvernement apporte un soutien financier aux collectivités territoriales via deux mesures, les petits déjeuners éducatifs et les cantines à tarification sociale.





LA DISTRIBUTION DE PETITS DÉJEUNERS GRATUITS DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

En réduisant les privations alimentaires que connaît plus d'un enfant sur huit en éducation prioritaire, **la prise du petit déjeuner favorise la concentration et l'attention des enfants**. Ce dispositif contribue à lutter contre les inégalités, répond à un enjeu de santé publique et favorise les apprentissages. Articulé à des objectifs pédagogiques, ce dispositif contribue également à l'éducation à l'alimentation et au goût. Depuis septembre 2020, l'Etat a revalorisé les subventions accordées aux collectivités dont le montant passe de 1 € par petit déjeuner à 1,3 € en métropole et 2 € en outre-mer. Dans l'académie de Toulouse, ce sont plus de 7 000 élèves scolarisés dans 120 écoles de 60 communes qui ont pu bénéficier de ce dispositif en 2021.

Le dispositif « Petit déjeunes gratuits à l'école – Hautes-Pyrénées

Le dispositif « Petits déjeunes gratuits à l'école » est mis en œuvre dans 31 écoles primaires du département des Hautes-Pyrénées réparties sur 22 communes. Durant l'année scolaire 2021-2022, ce sont plus de 42 000 petits déjeunes gratuits qui vont être distribués.

UNE TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES SCOLAIRES AVEC DES REPAS A 1 € MAXIMUM POUR LES FAMILLES MODESTES



Les élèves issus de familles défavorisées sont 2 fois plus nombreux à ne pas manger à la cantine que les élèves issus de familles favorisées. En 2021, l'Etat a renforcé les moyens à disposition des communes en augmentant la subvention de 2 à 3 € par repas tarifé à 1 €.

En prenant appui sur les IEN qui ont l'oreille des maires, le Commissaire a largement diffusé la brochure explicative de la mesure. Plusieurs préfectures et DDETS se sont fortement impliquées pour relayer l'information auprès des maires, l'Aude, l'Aveyron, le Gard, la Haute-Garonne, par exemple. Le résultat de

cette promotion de la mesure est très encourageant, avec 341 communes engagées au 31 décembre 2021, pour 24 365 élèves bénéficiant de la tarification sociale au prix plancher.

Un outil de soutien au dispositif des cantines à 1 € - Haute-Garonne

La CAF de Haute-Garonne a développé un outil à destination des collectivités territoriales pour faciliter la mise en œuvre du dispositif des cantines à 1 €, leur permettant de définir rapidement une grille tarifaire en fonction des ressources familiales et d'anticiper le coût du dispositif.





AXE 2 : SOUTENIR LES JEUNES ET LEUR GARANTIR UN PARCOURS DE FORMATION



Les jeunes sont le public le plus touché par la pauvreté en Occitanie, avec près de 30% vivant sous le seuil de pauvreté. Le public jeune rencontre une diversité de difficultés qui inscrivent une large partie d'entre eux dans des parcours de vie précaires. Afin de donner à chaque jeune sa chance dans son parcours personnel et professionnel, un ensemble de leviers sont mobilisés : aides à l'embauche, formations, aides financières.

INFORMER LES JEUNES SUR LEURS DROITS ET PROMOUVOIR LEUR ENGAGEMENT

Mesure suivie par la DRAJES



La Direction de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) ainsi que les 13 services départementaux (SDJES), en lien étroit avec la Stratégie pauvreté, soutiennent les parcours d'engagement des jeunes de 14 à 29 ans sous plusieurs formes, avec l'ambition de toucher les jeunes ayant le moins d'opportunités.

Le Service Civique est un exemple de dispositif d'engagement, qui permet aux jeunes de 16 à 25 ans, pour une durée de 6 à 12 mois, de donner de leur temps pour l'intérêt général, tout en vivant une expérience unique et formatrice dans des domaines très diverses..

Plus de 13 000 jeunes ont réalisé une mission de Service Civique

Trois jeunes volontaires Ambadrices du Service Civique auprès du Commissaire – Haute-Garonne

En 2021, le Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté a accueilli trois jeunes volontaires au sein du CRIJ (Réseau Info jeunes), partenaire de l'opération. Sous le statut d'ambadrices du service civique, les trois jeunes filles réalisent des interventions auprès des lycées et des autres acteurs pour promouvoir ce dispositif d'émancipation.



Accès aux droits des jeunes : expérimentation de la boussole des jeunes – Hérault/Haute-Garonne/Lot

Depuis 2021, une expérimentation du projet la Boussole des jeunes se déploie. Il s'agit d'une plateforme numérique qui permet aux jeunes de 15 à 30 ans de connaître





l'ensemble des services existants qui les concernent et auxquels ils ont droit dans une grande diversité de domaines (emploi, formation, logement...). À l'échelle régionale, ce projet est porté par le CRIJ avec l'appui de la DRAJES et du Conseil régional. À ce titre, des expériences de mise en réseau des professionnels de la jeunesse sont menées sur les territoires du Lot (à l'échelle départementale), de la Haute-Garonne (SICOVAL, Toulouse métropole) et sur la métropole de Montpellier.

FAVORISER LA RÉUSSITE DES JEUNES

Mesure suivie par l'Education nationale et la DREETS

Le dispositif des « Cordées de la réussite »



Inscrit dans le plan #1 jeune, 1 solution (voir *infra*), le dispositif des Cordées de la réussite offre un accompagnement à des collégiens et des lycéens des quartiers prioritaires de la vie dans leur parcours d'orientation, afin d'introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur et lutter contre l'autocensure des élèves. Les établissements « encordés » (collèges, lycées) et des établissements « têtes de cordée » (de l'enseignement supérieur) mettent en place des actions pour donner à chaque élève les moyens de sa réussite dans l'élaboration de son projet d'orientation.

En 2021/2022 dans l'académie de Toulouse, ce sont ainsi :

- 5 100 élèves de collège et lycée qui ont été accompagnés par plus de 1200 tuteurs étudiants qui s'engagent pour l'égalité des chances ;
- 24 établissements du supérieur « têtes de cordées » qui développent des dispositifs innovants avec 158 collèges et lycées partenaires via des équipes pédagogiques engagées dans les 8 départements de l'académie, dont 40 collèges en zone rurale ;
- 208 conventions bilatérales (un établissement scolaire pouvant avoir plusieurs têtes de cordées) entre établissements du second degré et du supérieur qui témoignent d'un partenariat solide.

Le programme DISPO «Dynamique de l'Innovation Sociale et Politique »

Le Programme DISPO labellisé « Cordée de la réussite » est un programme d'égalité des chances de Sciences Po Toulouse, qui se donne pour mission de révéler et d'accompagner les ambitions des élèves vers les études supérieures longues. Le programme se structure en 3 axes : un axe méthodologique, un axe orientation active, et un axe culture et sport. Il est présent dans 11 départements occitans, 32 établissements scolaires ont adhéré au dispositif.

Le mentorat

Annoncée par le président de la République le 1er mars 2021 dans le cadre de l'agenda en faveur de l'égalité des chances, cette initiative s'inscrit dans le plan #1 jeune, 1 solution pour donner aux jeunes toutes les ressources pour préparer leur avenir.

Le mentorat désigne une relation interpersonnelle de soutien, d'aide, d'échanges et d'apprentissage, dans laquelle une personne d'expérience, le mentor, accompagne un jeune dans la durée. Le mentorat suit des objectifs personnalisés selon l'âge et les besoins du mentoré (accompagnement scolaire, orientation dans les études, insertion professionnelle...) Le binôme est encadré par une structure qui assure le suivi de la relation.

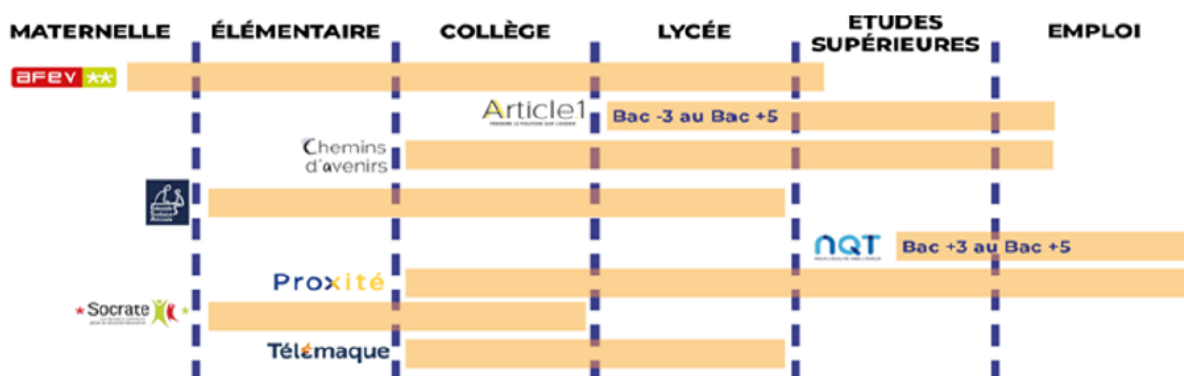
Les associations engagées dans le mentorat ont constitué un collectif Mentorat, interlocuteur privilégié du Commissaire, qui vise à accompagner le déploiement de la mesure en Occitanie. Le plan national de soutien au mentorat va permettre aux associations d'accompagner au plan national 100 000 jeunes fin 2021 et 200 000 fin 2022. **En Occitanie, l'objectif pour 2021 est d'atteindre 13 000 mentorés.**





Le Collectif Mentorat en Occitanie

Le Collectif mentorat regroupe 8 associations en 2021 qui coopèrent en vue du développement du mentorat. D'autres associations ont manifesté l'intention de rejoindre le Collectif.



Les classes préparatoires Talents du service public

Afin de permettre à chaque jeune d'avoir toutes ses chances d'intégrer la fonction publique, le dispositif Talents du service public a été mis en place à la rentrée universitaire 2021. Ce plan vise à lutter contre l'autocensure face aux concours, couplé à un objectif de diversification de la haute fonction publique. En Occitanie, on compte 7 classes préparatoires Talents du service public (4 classes pour l'Académie de Montpellier et 3 classes pour l'Académie de Toulouse). Les élèves retenus bénéficient d'un accompagnement renforcé et d'un soutien financier pendant leur formation.

LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ DES ÉTUDIANTS

Mesure suivie par l'Education nationale

Les étudiants ont particulièrement souffert de la crise sanitaire. Outre la perte de leurs jobs durant les confinements qui leur ont fait perdre des revenus, ils ont pu souffrir des conditions même des confinements et de l'isolement, avec les enseignements à distance et l'absence de vie sociale.

Diverses aides ponctuelles ont été versées aux étudiants nécessiteux (doublement du fonds des aides d'urgences Crous en sus des aides de droit commun, aide exceptionnelle à la perte d'emploi ou de stage, versement exceptionnel d'un mois de bourse sur critères sociaux (BCS), aide ponctuelle de 150 € versée à tous les étudiants boursiers.... En outre, des mesures complémentaires ont visé à maintenir le niveau de vie des étudiants : revalorisation des bourses sur critères sociaux sur l'inflation (1,2%), gel des droits d'inscription, prêts études garantis par l'État dans le cadre du Plan de relance, exonération du préavis des loyers Crous pour le mois d'avril pour les étudiants ayant quitté leur logement en cité U en mars, gel des loyers dans les cités universitaires.

Mesure phare, les repas à 1 euro du Crous (réservés seulement aux étudiants boursiers depuis septembre 2021) ont permis en 2021 à 6 750 étudiants de bénéficier de cette aide pour un total de 2,7 M€. Une moyenne de 18 885 étudiants boursiers a bénéficié au repas à 1 euro chaque mois, pour un total de 2 262 000 repas à 1 euros en 2021 (Source : CNOUS).

Des mesures fortes pour favoriser la réussite et le lien social ont été prises : la création de plus de 2 000 emplois étudiants en Occitanie en renforçant le soutien et la solidarité par les pairs dans cette période exceptionnelle. Des tuteurs participent à l'accompagnement pédagogique des étudiants et font le lien avec les enseignants et les services (scolarité, santé, sociaux...). Des référents étudiants dans les cités U des Crous permettent à tous les résidents de maintenir un lien social. Une offre de stage est proposée dans le cadre du plan #1 jeune, 1 solution.





Des épiceries sociales ont ouvert sur les campus et les étudiants ont organisé eux-mêmes des **distributions d'aide alimentaire** avec le soutien des associations habilitées. Les résidences universitaires des Crous ont été équipés en distributeurs de protections hygiéniques gratuites et respectueuses de l'environnement, une inauguration a eu lieu au Crous de Montpellier par la Rectrice de région académique en présence du Commissaire.

Pour les étudiants en ayant besoin, des **consultations de psychologues** et le soutien de travailleurs sociaux ont été organisés dans les Crous. De la pair-aidance a été organisée. Un service d'écoute des étudiants a été mis en place, *Nightline*.

LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET ACCOMPAGNER L'OBLIGATION DE FORMATION DES 16 - 18 ANS

Mesure suivie par la DREETS

Dans un objectif de lutte contre le décrochage des jeunes et de favoriser l'insertion de ces derniers, depuis septembre 2020, obligation est faite de proposer à tous les jeunes de 16 à 18 ans une solution dans un dispositif adapté à leur situation : retour en classe (écoles de la 2^{ème} chance par exemple), formation, engagement civique etc. Le gouvernement a confié aux préfets de région et aux recteurs de région académiques le pilotage de la mise en œuvre de l'obligation de formation, en s'appuyant sur les Commissaires à la lutte contre la pauvreté en charge de la coordination de la réforme entre les services. En région Occitanie, le COPIL est adossé sur celui de la lutte contre le décrochage scolaire co-animé par le conseil régional et la rectrice de région académique.

Au 11 janvier 2022, 14 723 mineurs de 16 et 17 ans sont inscrits dans l'une des 26 missions locales d'Occitanie, dont 62% respectent l'obligation de formation

Identifiés au sein des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), les jeunes sont suivis par les missions locales. **En 2021, 14 000 jeunes ont été contactés par la plateforme de lutte contre le décrochage scolaire** (Source : services de la région académique)



Au niveau territorial, le fonctionnement des PSAD a été modifié pour intégrer l'obligation de formation et forger une culture commune entre les acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire et ceux du service public de l'emploi. L'articulation des systèmes d'information de l'Education Nationale et celui des Missions locales, en cours de finalisation, devrait garantir les échanges d'information permettant d'améliorer le repérage des jeunes décrocheurs soumis à l'obligation de formation et le suivi de l'action. Les missions locales interviennent déjà auprès des jeunes connus et assurent leur suivi.

Camin'ado : dispositif de prévention du décrochage scolaire chez les jeunes de moins de 16 ans - Pyrénées Orientales et Tarn-et-Garonne

Dans le cadre de l'APP « Action des groupes de travail et des acteurs », le dispositif Camin'ado, porté par l'Association régionale de prévention et d'aide face aux dépendances et aux exclusions (ARPADE) est expérimenté dans les Pyrénées Orientales et le Tarn-et-Garonne. Ce projet vise à construire une méthodologie et des outils évaluables, modélisables et transférables à l'ensemble de la région pour promouvoir la persévérance scolaire auprès des jeunes des classes de 3^{ème} et de 2nde. Au 31 décembre 2021, 8 ateliers collectifs sont en cours concernant 120 jeunes.





ERO « Entre remobilisation et orientation » - Tarn

Afin d'accompagner les jeunes décrocheurs-décrochés une équipe pluridisciplinaire de professionnels spécialisés en insertion professionnelle et en psychologie a été constituée. Plusieurs moyens et supports sont mobilisés : entretiens individuels, atelier « estime de soi » hebdomadaire, inscriptions dans des activités sportives, culturelles, rendez-vous avec les parents. L'action se déroule tant en lieu fixe qu'en itinérant (camion aménagé). Sur 112 jeunes reçus, 67% sont entrés dans le parcours « PACEA » et 33% dans le parcours « Garantie Jeunes » (voir *infra*).

La Promo 16-18 de l'AFPA



Dans le cadre du Plan **#1 jeune, 1 solution**, l'Afpa a lancé en 2020 « La Promo 16.18 », qui propose aux jeunes un programme original de 13 semaines ayant vocation à les accompagner dans la construction d'un parcours progressif et personnalisé dans le but d'aboutir à un projet réaliste et accessible. Ce programme s'inscrit dans une coopération renforcée entre l'Afpa et les missions locales. En Occitanie, 540 jeunes ont intégré la Promo 16-18 en 2021 dans 10 centres Afpa de la région : 296 jeunes ont terminé leurs parcours dont 80% ont trouvé une solution (formation, apprentissage, accompagnement renforcé, service civique, emploi).

Le dispositif départemental d'internat social - Aude

Le Conseil départemental de l'Aude mène plusieurs actions qui visent à lutter contre le décrochage scolaire des jeunes audois au titre d'initiatives départementales de la CALPAE. Dans le cadre de son dispositif départemental d'internat social, le département audois cherche à développer l'utilisation du dispositif sur les trois internats déjà conventionnés en renforçant les relations interinstitutionnelles entre les travailleurs sociaux de la collectivité et ceux de l'Éducation nationale, ainsi qu'à d'étudier l'opportunité de l'approfondissement du dispositif sur d'autres territoires du département non pourvus et qui disposent de collèges avec internats sur la base de besoins objectifs.

REPÉRER LES JEUNES DITS INVISIBLES

Mesure suivie par la DREETS

Porté par le Plan d'investissement dans les compétences (PIC), l'appel à projets « Repérer et mobiliser les publics invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre eux » finance depuis 2019 des projets innovants destinés à « aller vers » les publics hors de tout radar institutionnel, ceux qui ont décroché, et à les remobiliser à travers notamment des activités ludiques, sportives et/ou culturelles.

La crise sanitaire a amplifié la présence des jeunes dans l'espace numérique. Ainsi pour aller vers les jeunes les plus éloignés de l'emploi, il est nécessaire d'utiliser les canaux digitaux, de renouveler les approches de repérage et de (re)mobilisation en s'inscrivant dans leurs codes et références culturelles.

L'appel à projet « repérer et mobiliser les publics invisibles », dit PIC invisibles

Lancé en 2019, cet appel à projet a permis de déployer 29 projets en Occitanie pour un total de 5,5 M€. Malgré les difficultés liées aux périodes de confinement et les contraintes d'accueil pour les actions en collectif (importantes pour la dimension « mobilisation »), les actions menées ont permis de repérer et orienter 6 800 jeunes à ce jour.

Pour la seconde période de conventionnement 2021-2023, 3,9 millions d'euros sont mobilisés pour financer 22 projets. L'accent est mis sur les actions de repérage, visant à alimenter les nombreux





dispositifs de remobilisation déjà proposés aux jeunes dans la région dans le cadre du plan #1 jeune, 1 solution et ceux du Pacte régional d'investissement (PIC) dans les compétences. Dans le cadre de l'appel à projet « actions des groupes de travail et des acteurs », de nombreux projets ont été soutenus.

ACCOMPAGNER L'INSERTION DES JEUNES : LE DÉPLOIEMENT DU PACEA ET DE LA GARANTIE JEUNES

Mesure suivie par les missions locales

La Stratégie pauvreté a renforcé deux dispositifs de soutien aux jeunes sans formation, ni emploi : le parcours contractualisé d'accompagnement adapté vers l'emploi (PACEA) et l'autonomie et la Garantie Jeunes.

Le PACEA constitue le cadre contractuel unique de l'accompagnement des jeunes par les Missions Locales, à ajuster et graduer en fonction de la situation et des besoins de chaque jeune. Il peut mobiliser différentes modalités d'accompagnement (dont la Garantie Jeunes est l'une des modalités les plus intensives). L'entrée en PACEA ouvre la possibilité d'accorder à un jeune, le bénéficiaire d'une allocation en fonction de sa situation et ses besoins.

51 595 entrées
en PACEA

La Garantie Jeunes, spécificité du PACEA, a pour objet d'amener les jeunes de 16 à 25 ans en situation de précarité et NEET (ni en études, ni en emploi, ni en formation) vers l'autonomie par l'organisation d'un parcours dynamique d'accompagnement global social et professionnel. Pour appuyer et sécuriser ce parcours dynamique, le jeune inscrit dans cet accompagnement bénéficie d'une allocation forfaitaire afin de lui garantir une stabilité financière, tout en préservant sa motivation. Elle doit aider le jeune à assurer son autonomie financière, premier gage de sa responsabilisation dans les actes de la vie quotidienne. En 2022, la Garantie Jeunes disparaît au 1^{er} mars au bénéfice du Contrat engagement jeune (CEJ).

22 870
entrées en
Garantie
Jeunes

La Garantie Jeunes – Haute-Garonne

En 2021, les deux missions locales du département de la Haute-Garonne se sont donné pour ambition de doubler le nombre d'entrée en Garantie Jeunes par rapport à 2020 (4 900 jeunes). Cet objectif a largement été atteint puisque que 4 958 jeunes ont intégré la Garantie Jeunes en Haute-Garonne.

La Garantie Jeunes – Hérault

5 057 jeunes héraultais ont bénéficié d'un accompagnement intensif vers l'emploi dans le cadre de la Garantie Jeunes, alors qu'ils n'étaient que 2 780 en 2019.

DÉPLOYER LE PLAN #1 JEUNE, 1 SOLUTION

Mesure de la Stratégie suivie par la DREETS



Initié en 2020, face au contexte sanitaire, le plan #1 jeune, 1solution, a pour ambition d'aider les jeunes en sortie de cursus scolaire et de formation à accéder à leur première embauche et à retrouver un emploi en complément de leurs études.





Le plan #1jeune1solution est structuré autour de 3 grands objectifs :

- Orienter et former les jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir
- Faciliter l'entrée des jeunes dans la vie active en aidant financièrement les entreprises
- Accompagner les jeunes les plus éloignés de l'emploi en construisant des parcours sur mesure.

Plus de 215 000 solutions initiées pour les jeunes

La mise en œuvre de ce plan concerne plusieurs partenaires : l'État, la Région, Pôle Emploi, l'Association régionale des Missions Locales (ARML), notamment.


Le plan #1 jeune, 1 solution propose un panel de mesures d'accompagnement à des destinations des jeunes :

- Aide à l'embauche des jeunes ;
- Aide à l'apprentissage ;
- Accompagnement intensif des jeunes (AIJ) ;
- Emplois Francs ;
- Contrats d'initiatives Emploi Jeunes ;
- Parcours emploi compétences jeunes...

21 412 demandeurs d'emploi suivis par les conseillers Pôle emploi sont entrés en AIJ

59 462 contrats d'apprentissage (contre 44 330 en 2020)

Le plan #1 jeune, 1 solution, a permis un développement inédit de l'apprentissage. Cette très forte augmentation du nombre de contrats d'apprentissage a bénéficié à tous les niveaux de diplôme et à toutes les entreprises. On note notamment en 2021 une accélération de la progression de l'apprentissage pour les niveaux baccalauréat et infra-baccalauréat ainsi que dans certains secteurs comme le bâtiment et travaux publics et l'industrie, qui sont parmi les secteurs qui ont le plus de difficultés de recrutement.



Le dispositif objectif 1^{er} emploi de l'APEC

Pour accompagner les jeunes diplômés vers leur premier emploi, l'APEC a développé le dispositif objectif 1^{er} emploi qui propose des ateliers collectifs couplé d'un suivi personnalisé. En 2021, 3 390 jeunes diplômés ont été accompagnés (pour un objectif initial de 2 795 jeunes). 144 ateliers ont eu lieu à Toulouse et 71 à Montpellier. Ce dispositif non ciblé vers les jeunes de milieu social défavorisé est précieux pour leur bonne insertion professionnelle.

SOUTENIR LES FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS

Mesure suivie par la DREETS et les CAF

Les foyers de jeunes travailleurs sont des structures agréées par les services de l'Etat, elles permettent d'accueillir des jeunes dans leur projet de formation et d'insertion professionnelle. Ces structures proposent un hébergement ainsi qu'un accompagnement socio-éducatif pour accompagner les jeunes vers l'autonomie.

24 structures FJT

Le dispositif « LOGISBUS » - Tarn

La CAF du Tarn accompagne financièrement le dispositif « LOGISBUS », portée par l'association Habitat des Jeunes albigeois, qui accompagner les jeunes, notamment en milieu rural, pour l'accès et le maintien dans le logement. Des ateliers collectifs thématiques et des ateliers d'e-administration complètent cette offre de service itinérante.





L'union régionale Habitat jeunes (URHAJ)

L'URHAJ est avec 65 résidences et 7 services logement, la principale fédération des foyers de jeunes travailleurs en Occitanie. Elle accueille 6 500 jeunes qui bénéficient avec le logement de services pratiques et de l'accompagnement de professionnels socio-éducatifs.

En 2021, l'UNHAJ a conclu avec l'union nationale des missions locales une convention en vue d'accueillir et accompagner des jeunes de l'aide sociale à l'enfance (ASE), en cours de déclinaison en Occitanie dans le cadre de groupes de travail départementaux mobilisant l'écosystème favorable à la réussite du projet.

SOUTENIR LES JEUNES MAJEURS SORTANT DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Mesure mise en œuvre par les conseils départementaux dans le cadre des CALPAE

Les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE) sont caractérisés par des difficultés récurrentes dans leurs parcours qui constituent de véritables freins à leur autonomie : le décrochage scolaire, la difficulté à trouver un logement, la faiblesse du soutien de l'entourage. Parmi ces jeunes relevant de l'ASE figurent des mineurs non accompagnés (MNA). Le référentiel national d'engagements autour de la préservation du lien avec des personnes ressources, l'accès à un logement stable, l'accès à des ressources financières et aux droits, la construction d'un parcours d'insertion professionnelle et l'accès à la couverture santé, a été élaboré et décliné dans le cadre des **conventions avec les conseils départementaux**.

Signature d'une convention tripartite au profit des jeunes sortants de l'ASE - Lot

En 2021, une convention tripartite a été signée entre la CAF, la CPAM et le Conseil départemental du Lot sur une offre commune d'accompagnement au profit des jeunes sortants de l'ASE. Cette expérimentation qui doit débiter à la fin du 1er trimestre 2022 à l'échelle du territoire de Cahors, recouvre à la fois un enjeu de prévention et d'autonomie. Concrètement, cette offre d'accompagnement repose, d'une part, sur l'organisation de deux rendez-vous conjoints CAF/CPAM d'accès aux droits et aux soins, et d'autre part, sur un accompagnement des jeunes dans leurs démarches auprès des deux organismes.

Dispositif Reliances –Haute-Garonne

En septembre 2020, porté par le Conseil départemental de Haute-Garonne, un lieu d'accueil d'écoute et d'accompagnement a été aménagé à destination des jeunes sortants de l'ASE. En 2021, 70 jeunes majeurs accueillis ont été suivis par l'association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (ADEPAPE). La mise en œuvre de cette action s'appuie sur une éducatrice spécialisée salariée et 2 travailleurs sociaux bénévoles.

Accompagnement vers un logement autonome - Aveyron

En 2021, le département a consolidé l'action d'accompagnement vers un logement autonome initiée avec la CALPAE (conventionnement avec 4 associations partenaires pour 20 places) : le dispositif affiche complet, les jeunes accueillis sortent en situation d'autonomie avec une durée moyenne de prise en charge entre 6 mois et un an.

Accompagnement des jeunes de l'ASE vers et dans le logement – Lozère

Le conseil départemental de la Lozère soutient le dispositif *Tremp'imm*, porté par la Ligue de l'Enseignement qui vise à accompagner les jeunes disposant de faibles ressources, et plus particulièrement les jeunes issus de l'Aide Sociale à l'enfance, vers et dans le logement, par la mise à disposition de logements en intermédiation locative.





Insertion sociale et professionnelle des jeunes majeurs sortant de l'ASE – Tarn

L'association *Être ADEPAPÉ 81* accompagne les jeunes mineurs sortants de l'ASE pour redessiner leur trajectoire de vie (lutte contre le décrochage scolaire, orientation professionnelle, accès au logement, aux soins...). L'association E.T.R.E., en partenariat avec le Conseil Départemental du Tarn, a ouvert, en février 2016, une maison associative partagée, habitée par des jeunes majeurs en colocation, et qui abrite les locaux de l'association. Cette maison combine une solution d'habitat avec des services d'accompagnement à la vie sociale et professionnelle permettant un accès progressif à une autonomie réelle.

Suivi des indicateurs de lutte contre les sorties sèches de l'ASE

Les indicateurs de réalisation des CALPAE pour 2021 ne seront connus qu'après fin mars 2022. Les indicateurs 2020 ont été connus fin mars 2021 :

Situation des jeunes sortant de l'ASE au 31 décembre 2020 en Occitanie

	Pris en charge dans le référentiel	Ont choisi le travailleur social qui les suit	Ont un logement stable	Disposent de ressources financières	Sont en parcours d'études ou d'emploi
Nombre	945	827	989	817	749
Pourcentage	31,2 %	27,3 %	32,6 %	27,0 %	24,7 %

Source : DIPLP, fichier excel de suivi des indicateurs CALPAE

Sur 3 030 jeunes relevant de l'ASE ayant atteint la majorité en région Occitanie en 2020, seulement 945 sont entrés dans le référentiel (31,2 %). Moins des deux tiers ont un ancrage avec une personne de confiance ou des ressources financières. L'effort reste clairement à accentuer pour les départements, d'autant que plusieurs parmi eux n'ont pas renseigné les indicateurs.

APPORTER UNE RÉPONSE IMMÉDIATE ET DE PROXIMITÉ AUX JEUNES EN MAL-ÊTRE : LES POINTS ACCUEIL ECOUTE JEUNES (PAEJ)

Mesure suivie par les Caisses d'Allocations Familiales

Les PAEJ préviennent les ruptures et établissent un lien de confiance entre les jeunes et les institutions. Ces espaces conviviaux apportent une réponse inconditionnelle, immédiate et de proximité aux besoins des jeunes en mal-être de 12 à 25 ans et de leur famille (violences intra familiales, angoisses liées à la situation économique, à l'avenir professionnel ou à la scolarité, etc.).

21 PAEJ en Occitanie



Au 1er janvier 2021, le financement des PAEJ a été transféré de l'Etat à la branche famille de la sécurité sociale, pour que les réponses offertes par les PAEJ puissent être reliées à l'offre globale de soutien à la parentalité.

Chantiers d'aménagement et de customisation du bus – Ariège

Dans le cadre d'une initiative départementale, en 2020, le Conseil départemental de l'Ariège a déployé une équipe pluridisciplinaire (éducateur et psychologue) mobile grâce à un bus aménagé pour rétablir le dialogue et restaurer des liens de confiance chez les adolescents dans l'objectif de concourir à leur insertion sociale, culturelle et professionnelle. L'action consiste en deux chantiers d'aménagement et de customisation du bus par des groupes de jeunes de 18 à 25 ans repérés parmi les jeunes en difficulté. L'occasion pour les jeunes d'imaginer et de créer des visuels afin d'attirer d'autres jeunes, en devenant des ambassadeurs du PAEJ nouvellement créé. En 2021, un deuxième bus est en cours d'aménagement par les jeunes.





SOUTENIR LES ADOLESCENTS PAR UN ACCUEIL INCONDITIONNEL

Mesure suivie par les Conseils départementaux

Les maisons des adolescents (MDA) sont des dispositifs ayant pour mission l'accueil, l'information, la prévention / promotion de la santé, l'accompagnement et la prise en charge multidisciplinaire – généralement de courte durée – de l'adolescent, de sa famille et des professionnels qui les entourent. Certaines MDA sont financées par la Stratégie dans le cadre des initiatives départementales (ID) des CALPAE ou sur appel à projets pour des actions innovantes ou expérimentales.

La Maison Départemental des Adolescents (MDA) –Aveyron



La MDA de l'Aveyron, situé à Rodez, a ouvert ses portes en octobre 2021. Il s'agit d'une structure pluridisciplinaire qui offre un espace d'accueil inconditionnel, neutre, ouvert et non stigmatisant pour les jeunes de 11 à 25 ans, ainsi que pour leurs proches. Le dispositif propose également un accompagnement médico-psychologique, somatique, social et éducatif. Elle vient en appui et en complémentarité des dispositifs et acteurs présents dans les territoires. Elle est financée par l'ARS.

RENFORCER LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Mesure suivie par les Conseils départementaux et métropoles dans le cadre des CALPAE

La prévention contre la pauvreté nécessite d'aller vers les publics en répondant aux enjeux de repérage et d'accompagnement des jeunes en processus de « désaffiliation » ou de « décrochage » social. Il s'agit de cibler des territoires concentrant un nombre important de jeunes majeurs en situation de décrochage social ou en fort risque de rupture. Les équipes de prévention ont pour principal terrain d'intervention la rue, où elles vont à la rencontre des jeunes en difficultés pour leur permettre de retisser des liens avec la société.

Trois départements dont le Gard, l'Hérault et les Hautes-Pyrénées ainsi que la Métropole de Toulouse ont déployé des actions dans le cadre la prévention spécialisée.

Renforcement de la prévention spécialisée – Métropole de Toulouse

Une équipe de 10 d'éducateurs a été déployée sur la Métropole de Toulouse pour intervenir sur tous les secteurs prioritaires de la Métropole ainsi qu'en son centre, lieu de carrefour et de passage des jeunes en errance. Cette équipe accompagne les jeunes dans la construction de leur citoyenneté via essentiellement des actions éducatives.

LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE : LES BATAILLONS DE LA PRÉVENTION

Mesure suivie par la DREETS

Les Bataillons de la prévention ont pour mission d'aller vers les jeunes des quartiers les plus en difficulté pour les reconnecter à la société, notamment la scolarité, la formation et l'emploi, et prévenir ainsi les actes de délinquance et de violence. 10 quartiers ont été retenus en Occitania : 6 à Toulouse et à Nîmes, 2 à Montpellier, 2 à Perpignan.

Les éducateurs ont pour mission de déployer la médiation sociale sur les champs de l'école, de l'emploi et de la citoyenneté. Ils s'inscrivent en complémentarité avec les éducateurs de la prévention spécialisée et ceux relevant des quartiers de reconquête républicaine (politique de la ville).





AXE 3: RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS ET RENDRE LA VIE QUOTIDIENNE PLUS FACILE



Trop de personnes en situation d'exclusion méconnaissent leurs droits et restent confrontées à des difficultés du quotidien. Beaucoup d'entre elles refusent ce qu'elles perçoivent comme la stigmatisation qui s'attache au fait de percevoir des prestations sociales. Cette lutte contre le non-recours exige un effort accru des pouvoirs publics sur les territoires.

L'accès aux droits va cependant bien au-delà de la lutte contre le non-recours, avec un grand nombre d'actions mises en œuvre en Occitanie.

FACILITER L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

Mesure suivie par le SGAR

Le numérique permet désormais d'avoir accès à plupart des services du quotidien. Cependant, sa montée en puissance fait apparaître une réelle fracture numérique au détriment des publics les plus fragiles. Le nonaccès aux moyens de communication numériques fixes ou mobiles constitue un facteur aggravant

355 conseillers numériques recrutés

d'exclusion et un frein réel d'insertion. Aujourd'hui, 35% des Français sont en encore en grande difficulté avec le numérique (Source : *Baromètre du Numérique 2021*). Dans ce cadre, plusieurs mesures ont été déployées : recrutements de conseillers numériques, développement du service Aidants Connect (dispositif permettant à un aidant professionnel de réaliser des démarches administratives en ligne « à la place de » via une connexion sécurisée), développement des points d'accès numériques (PAN), etc.

216 points d'accès numérique



Dans chaque agence Pôle Emploi, le demandeur d'emploi bénéficie d'un appui à l'utilisation des services digitaux. Un diagnostic des compétences numériques est également réalisé à l'aide de l'outil PIX dès l'inscription du demandeur d'emploi. Selon les résultats et le niveau de compétences, ces derniers accèdent à une gamme de services adaptés (Pass Numériques, Ateliers Numériques, formations...).

Le déploiement du coffre-fort numérique à l'accueil de jour du Groupe SOS SOLIDARITES – Gard

Le coffre-fort numérique développé par Reconnect (Groupe SOS) permet à l'utilisateur de stocker ses informations personnelles en toute sécurité, mais aussi de partager les données qu'il choisit avec les structures qui participent à son parcours social. L'outil s'inscrit dans une démarche engagée, éthique,





inclusive, innovante et collaborative. Il facilite ainsi l'accès aux droits des populations vulnérables et fluidifie l'accompagnement social des équipes sociales.

Après une expérimentation en 2020 et 2021, le coffre-fort numérique se déploie dans plusieurs villes et départements d'Occitanie. Ainsi, en 2022 sera créé un espace numérique à l'ADEJO avec un atelier collectif par semaine (48 ateliers dans l'année) et 4 demi-journées par semaine pour ouvrir des coffres forts numériques individuels. La cible est de 200 coffres ouverts dans l'année.

Insertion sociale et professionnelle : le projet « Allo Tu Me Vois » - Haute-Garonne

Dans le cadre de l'appel à projet du Plan de Relance « soutien aux associations de lutte contre la pauvreté », la Croix Rouge française a mis en place le projet « Allo Tu Me Vois » en Haute-Garonne afin de lutter contre la fracture numérique des publics précaires. Ce projet vise à se rendre au domicile des bénéficiaires qui le souhaitent afin de leur permettre d'entrer en contact avec leurs proches dont ils se trouvent éloignés : soit en mettant à disposition le temps de l'échange des tablettes numériques, soit en formant les personnes à son utilisation si elles disposent d'un moyen numérique (tablette, ordinateurs).

PASS Numérique – Aveyron

Le Conseil Départemental, en partenariat avec 17 EPCI, a été retenu par l'État dans le cadre du plan national du numérique inclusif pour le projet de déploiement du Pass numérique. Ce dispositif permet à la population d'accéder à des formations gratuites aux usages numériques dans des lieux labellisés et de qualité. Sur la période 2019-2022, 9 000 chéquiers de 10 PASS numériques d'une valeur faciale unitaire de 10 € ont été acquis et permettent aux usagers éligibles de bénéficier de séances de médiation numérique auprès des prestataires labellisés. (75 structures d'accueil de premier niveau concernées et 17 acteurs de médiation numérique qualifiée).

DÉPLOYER DES DISPOSITIFS CONTRE LE NON-RECOURS : « LES RENDEZ-VOUS DES DROITS » PROPOSÉS PAR LES CAF

Mesure suivie par les CAF

Selon la logique du guichet unique, les caisses d'allocations familiales (CAF) proposent à leurs allocataires les plus vulnérables un entretien personnalisé pour faire le point sur un grand nombre de droits sociaux (gérés ou non par les CAF). Ces rendez-vous se traduisent par un accompagnement dans l'accomplissement des démarches, ce qui aboutit à une réelle ouverture des droits.

Facilitation de l'accès aux droits des apprentis – Tarn

Depuis 2019, la CAF du Tarn organise des permanences au sein de la Chambre des Métiers, afin de valoriser l'accès aux droits des apprentis. En outre, la CAF du Tarn intervient également dans des groupes d'usagers pour sensibiliser les associations caritatives aux démarches administratives.





DÉPLOYER L'OFFRE « FRANCE SERVICES »

Mesure de la Stratégie suivie par l'ANCT et les préfets de département



Préfet d'Occitanie et de Hau... • 3 j
Plus de 2 000 France services sont déjà ouvertes en France, vous en trouverez forcément une près de chez vous !

Pour trouver la France services la plus proche de chez vous, rendez-vous france-services.gouv.fr



Afin d'améliorer l'accès aux droits et lutter contre le non-recours, un accueil est assuré par les espaces France Services à moins de 30 minutes de transport du domicile.

Le programme France Service vise à garantir l'accès aux services publics essentiels à tous et sur tout le territoire. Piloté par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), France Service prévoit un accueil offrant aux usagers un socle minimal de services soutenus par les principaux partenaires nationaux (Pôle Emploi, CAF, etc.).

Au-delà, de cette offre socle dans un lieu physique, des bus France Services sillonnent des communes rurales et les quartiers prioritaires de la ville.

**220 espaces
France Services
labellisés en
2021**

Pour en savoir plus : [Carte France services - ANCT](#)

La Maison France Service de Béziers – Hérault

La maison France Service de Béziers, se classe dans le top 5 des sites France Services les plus utilisées sur le plan national avec 13 090 visites.

GARANTIR UN PREMIER ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL DE PROXIMITÉ (PASIP)

Mesure suivie par les conseils départementaux dans le cadre des CALPAE

Le PASIP se traduit par **une action coordonnée des intervenants sociaux**, permettant à toute personne de bénéficier d'une écoute de ses besoins et préoccupations en vue d'obtenir un traitement ou une orientation adaptée dans des délais courts. Cet accueil se traduit soit par une information immédiate, soit par une ouverture immédiate de droits, et/ou encore par une orientation vers un accompagnement social.

Les Maisons des Solidarités – Aude

Le Conseil départemental de l'Aude s'est résolument engagé sur le PASIP à travers les accueils sociaux des Maisons Départementales des Solidarités (MDS), en coordination avec les accueils généralistes ou spécialisés. Plus de 99% de la population audoise est installée à moins de 30 minutes de route d'une permanence sociale de la collectivité.

Création d'un réseau coordonné et outillé d'acteurs en charge de l'accueil social inconditionnel de proximité – Pyrénées-Orientales

La collectivité départementale des Pyrénées-Orientales a lancé l'expérimentation d'un premier Conseil Local d'Accès aux Droits (CLAD) qui pose l'engagement institutionnel et politique des acteurs du territoire en matière du PASIP. Les CLAD, structurés autour des Maisons Sociales de Proximité du





Département, animent les réseaux d'acteurs et favorisent la diffusion d'une culture commune. 13 partenaires sont impliqués dans cette expérimentation qui a permis la création d'un répertoire numérique des ressources pour l'accompagnement des publics en situation de précarité, autour de 5 thématiques : services numériques, alimentaire, hygiène, habillement et mobilité.

PASIP – Tarn-et-Garonne

Le Conseil départemental du Tarn-et-Garonne est très engagé sur le PASIP, il a adopté une méthodologie fine avec des sous-actions avec un calendrier de mise en œuvre sur trois ans. Le premier accueil social est confié aux maisons du département des solidarités (MDS).

AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT GRÂCE AU RÉFÉRENT DE PARCOURS

Mesure suivie par les conseils départementaux dans le cadre des CALPAE

La démarche du référent de parcours vise à proposer un accompagnement coordonné aux personnes en grande difficulté sociale présentant les situations les plus complexes. Le référent de parcours est un professionnel disposant d'une vision globale des interventions sociales qu'il coordonne, en accord avec la personne et en lien avec l'ensemble des intervenants qui l'accompagnent. Il assure la continuité du parcours d'insertion de la personne accompagnée et la cohérence des interventions qui lui sont proposées. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la contractualisation avec les conseils départementaux.

Un outil de diagnostic social et professionnel au service du référent de parcours - Tarn

Le Conseil départemental du Tarn développe la démarche du référent de parcours via un le déploiement d'un outil de diagnostic socioprofessionnel multidimensionnel sur toutes les équipes. La démarche engagée vise à développer et renforcer les outils pour des référents de parcours, en dotant ceux-ci d'une vision globale de la situation de la personne, tant du point de vue de ses besoins que de ses ressources

DÉVELOPPER LE PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Mesure suivie par les conseils départementaux dans le cadre des CALPAE



Afin d'accompagner les travailleurs sociaux dont le rôle a évolué fortement en regard de l'émergence de nouvelles formes de pauvreté, un plan de formation a été déployé autour de 6 thématiques. Ce plan vise notamment un recentrage de l'accompagnement sur les parcours de vie, « l'aller vers » et la nécessité d'améliorer l'accès aux droits et au numérique. Ce plan de formation vient soutenir les actions-socles explicitées plus haut, telles que le PASIP ou le référent de parcours. Insistant sur le **changement de posture et de pratiques professionnelles** des travailleurs sociaux, il est centré sur le pouvoir d'agir reconnu aux personnes accompagnées.

Répondre le plus précocement possible aux besoins des enfants et de leurs familles - Haute-Garonne

Afin de répondre de manière précoce aux besoins des enfants et leurs familles, le Conseil départemental de la Haute-Garonne souhaite renforcer les interventions des travailleurs en intervention sociale et familiale (TISF), pour ce faire il souhaite lancer un appel à projet ou relancer le marché en augmentant l'enveloppe financière pour répondre aux besoins repérés. L'intervention d'une TISF vise à





permettre l'intégration sociale, le développement et l'autonomie des personnes aidées. Son rôle est à la fois préventif, éducatif, d'accompagnement et de soutien. Cette action sera menée par un prestataire du Conseil Départemental. Il est attendu une augmentation du nombre d'heures d'intervention des TISF, ce qui permettra d'aider les familles vulnérables qui ont besoin de soutien dans des circonstances particulières : difficultés d'ordre sociale, naissance, mais aussi en cas de maladie, handicap.



Au-delà des actions de formation des travailleurs sociaux incluses dans les avenants départementaux des CALPAE, la DREETS a contribué à la réduction des tensions sur les métiers sociaux en 2021. Au cours de l'année écoulée, 25 sessions d'examens post-formation et par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ont été organisées pour 2 046 candidats. Les jurys des différents diplômes d'Etat de travail social ont permis de diplômé 1 647 travailleurs sociaux de niveau 3 à niveau 7 dont 1 031 accompagnants éducatifs et sociaux, 172 éducateurs de jeunes enfants, 147 assistances de service social et 94 responsables d'unité d'intervention sociale.

DÉPLOYER DES POINTS CONSEILS BUDGETS (PCB)

Mesure suivie par la DREETS



Face à la multiplication des situations de difficulté financière des particuliers, les Points conseil budget (PCB) ont vocation à **faciliter l'accès aux droits des ménages en situation de fragilité financière**, dans le cadre d'un accompagnement budgétaire gratuit et inconditionnel, tout en favorisant l'éducation budgétaire et la prévention du surendettement. Les PCB se situent au croisement de l'accompagnement financier et social.

La mise en œuvre et le suivi de ce dispositif est assuré par la DREETS, en lien avec la Banque de France en charge de la Stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière.

48 PCB

Après trois phases de labellisation, l'Occitania compte 48 PCB au 31 décembre 2021 : 21 en 2019 (dont 12 issus de l'expérimentation 2016-2018), 11 en 2020, 16 en 2021. Les porteurs de projets sont des structures qui disposent d'une expérience significative d'accompagnement budgétaire et d'appui aux ménages surendettés parmi lesquelles on retrouve les UDAF, les CCAS.

Les 2 PCB de l'Aveyron

Le département de l'Aveyron dispose de deux Points Conseil Budget. Un premier PCB, porté par le Conseil départemental, a été labellisé en 2020. Sa mission se déploie dans six Maisons des Solidarités du Conseil départemental. Un deuxième PCB, porté par la Fédération Départementale Familles Rurales, a été labellisé en 2021. Ce PCB relève d'une démarche d'itinérance qui sera dictée par les demandes afin d'aller au plus près des personnes et de leur lieu de vie en particulier sur les territoires ruraux. Afin de favoriser une déclinaison uniforme de la prestation « PCB » sur l'ensemble du territoire, un travail est mené avec les 2 PCB sur l'harmonisation des pratiques et l'animation du réseau des partenaires.

APPORTER UN SOUTIEN MONÉTAIRE AUX PLUS DÉMUNIS

Mesure mise en œuvre par plusieurs organismes publics

7,9 % de la population occitane perçoit la prime d'activité

Accéder à un revenu décent conditionne la sortie de pauvreté. Dans ce cadre, des prestations sociales sont versées aux usagers pour les accompagner dans leur insertion sociale et professionnelle : le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation aux adultes handicapés (AAH),





l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et la prime d'activité.

À l'échelle de la région Occitania, en décembre 2021, on observe que **le nombre de bénéficiaires du RSA** (194 140 personnes) **retrouve le niveau d'avant-crise** (194 070 en février 2020), après un pic à 207 810 personnes au plus fort de la crise en novembre 2020 (Source : DREES).

3,3% de la population occitane perçoit le RSA

	RSA	AAH	ASS	Prime d'activité	Garantie Jeunes	Total	Aides au logement
déc-18	190 440	124 830	38 920	303 270	9 887	667 347	665 250
déc-19	192 420	128 750	36 360	425 400	11 572	794 502	662 780
déc-20	206 480	130 540	36 790	432 250	11 752	817 812	679 220
mars-21	200 630	130 340	34 150	421 940	13 290	800 350	629 330
juin-21	196 820	132 310	38 030	418 230	16 543	801 933	594 390
sept-21	194 630	131 450	37 400	428 320	17 683	809 483	599 920
déc-21	194 140	132 660	35 070*	436 070	19 205*	817 145	623 640

* Novembre 2021

Source : DREES

Le nombre de bénéficiaires des allocations de solidarité (RSA, AAH, ASS) augmente tendanciellement (+2,1% depuis décembre 2018). La Garantie Jeunes monte régulièrement en puissance depuis son instauration en janvier 2017, avec 19 205 bénéficiaires en décembre 2021. C'est surtout la prime d'activité, visant à soutenir le revenu des travailleurs pauvres, qui a été impactée par la décision gouvernementale de son extension en janvier 2019 (+122 000 bénéficiaires). Au total, **le nombre de bénéficiaires de ces aides sociales s'élève en décembre 2021 à 817 145 personnes**, soit avec les ayants-droits à 28,6% de la population occitane.

Jusqu'à cette fin 2018, le nombre de bénéficiaires des minima sociaux et aide au revenu était égal à celui des bénéficiaires des aides au logement, il lui est supérieur depuis lors. S'agissant des aides au logement versées par les CAF, un peu plus de 10% de la population occitane en bénéficie en 2021.



Définitions et montants actualisés des minima sociaux : [ici](#)

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Mesure suivie par la DREETS et la DRAAF



La lutte contre la précarité alimentaire passe par la fourniture de denrées, mais au-delà de ce soutien, elle permet également de renforcer ou de rétablir le lien social, voire d'être une porte d'entrée vers des dispositifs d'insertion.

Pour pouvoir percevoir des contributions publiques, les associations doivent être habilitées. Dans le cadre de la campagne d'habilitation 2021, la DREETS, en lien avec la DRAAF, a habilité 17 nouvelles structures, portant le nombre total à 229 le nombre d'associations habilitées réparties sur 536 points de distribution. Ces informations sont accessibles via une cartographie interactive.

[Les points de distribution de l'aide alimentaire en Occitania.](#)





Les associations habilitées bénéficient en premier lieu de l'apport en nature du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) dès lors que la distribution est gratuite pour les bénéficiaires. Le soutien financier de l'Etat vise d'une part la mise en œuvre de la distribution et du transport de l'aide alimentaire dans les conditions d'hygiène et de sécurité réglementaires, l'accueil et l'accompagnement des bénéficiaires mais aussi l'achat local de denrées manquantes (produits frais notamment) sur les territoires.

À côté des associations d'aide alimentaire bénéficiaires du FEAD car distribuant leurs denrées à titre gratuit, il convient de citer **les épiceries sociales et solidaires**, représentées en Occitanie par deux fédérations, l'ANDES et le GESMIP, qui proposent en libre-service des denrées contre une participation financière proportionnelle à la valeur des produits. Les personnes qui y sont accueillies ont ainsi un statut de consommateur. Enfin, notons la structuration du secteur avec des initiatives telles que VRAC, qui favorise le développement de groupements d'achats ou SOLAAL, qui

facilite le lien entre les donateurs des filières agricole et alimentaire et les associations.

En 2021, les **crédits du Plan de Relance** sont venus renforcer le soutien déployé en 2020 dans le cadre du plan d'urgence alimentaire porté par la DREETS. C'est ainsi qu'en Occitanie, les projets en lien avec la précarité alimentaire ont représenté 56 % des crédits de l'appel à projet « soutien aux associations » soit 40 projets sur les 76 financés (pour 3 552 000€). Ces projets concernent notamment la mesure 12 « Alimentation Locale et Solidaire » et la mesure 13 « Projet Alimentaire de Territoire » du Plan de Relance.

Les financements ont essentiellement porté sur l'achat ou le renouvellement de matériels de transports afin de développer et accroître les activités de collecte, la mise en place de lieux de stockage conformes aux règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que le développement de matériel permettant d'assurer la chaîne du froid et d'accroître ainsi le panel des denrées mises à disposition des personnes.

En dehors des procédures d'appel à projet, d'autres initiatives en faveur de l'aide alimentaire ont pu être soutenues, comme la création et le développement d'un partenariat actif avec les acteurs institutionnels, les réseaux de syndicats agricoles, les chambres d'agriculture, porté par SOLAAL Occitanie (Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires en Occitanie). Enfin, 8 associations régionales ont été soutenues par le Commissaire, sur reliquats exceptionnels de crédits, pour un total de 400 000€.

Projet de création de 6 épiceries solidaires itinérantes

Dans le cadre de l'APP « Soutien aux associations de lutte contre la pauvreté », une subvention a été accordée à l'association Solidarité alimentaire France (ANDES) pour favoriser l'aide à la structuration des projets dans des zones blanches par l'accompagnement, l'expertise et le conseil. Le soutien au développement des épiceries sociales et solidaires est une action récurrente puisqu'en 2020, des financements ont permis la création de 6 épiceries. L'Occitanie compte ainsi plus d'une dizaine de structures affiliées au réseau ANDES.



Projet Man'Gers – Gers

Le projet Man'Gers a pour objectif de promouvoir l'éducation à l'alimentation par la mise en place d'ateliers sur les points de distribution d'aide alimentaire par deux structures : le CPIE et l'association MIAM. Ce projet rentre dans une démarche « d'aller-vers » en apportant aux personnes concernées des moyens d'améliorer leur quotidien sur les plans alimentaire, nutritionnel, de santé et budgétaire.





Des écosystèmes territoriaux solidaires –Hérault/Haute-Garonne

Cinq associations « têtes de réseau » (Réseau Cocagne, Secours catholique, Vrac, UGESS, Réseau CIVAM) ont développé des actions coopératives articulées avec les acteurs du maraîchage biologique et ceux de l'aide alimentaire d'urgence. Le projet a été déployé sur 4 territoires expérimentaux – dont deux en Occitanie (la Métropole de Montpellier et le département de la Haute-Garonne) – dans lesquels des tiers-lieux alimentaires potentiels ont été identifiés. Les territoires et leurs acteurs seront mis en lien et outillés par une coordination



La banque solidaire de l'équipement (Banques alimentaires, Toulouse) est une solution solidaire basée sur une logique d'économie circulaire (fonctionnement calqué sur celui de la banque alimentaire). L'objectif est de valoriser les invendus d'un réseau d'entreprise afin de contribuer à équiper en biens de la maison les familles qui accèdent à un premier logement pérenne après des années d'hébergement précaire.

En amont de cette action, un travail est mené par des travailleurs sociaux institutionnels ou associatifs avec les futurs bénéficiaires pour déterminer le budget disponible leur permettant d'accéder à un logement et des biens prioritaires. La BSE a ouvert ses portes à Toulouse, le 25 janvier 2022.

Projets alimentaires territoriaux (PAT) et Territoires à vivres



Promus par la DRAAF et portés par les collectivités territoriales les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif **de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.**

Élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens, etc.), ils représentent une forme de démocratie alimentaire.

Les PAT en cours s'inscrivent dans l'action menée dans le cadre du plan France Relance, pour lesquels une enveloppe régionale de plus de 10M€ a été inscrite au CPER.

26 nouveaux projets ont été retenus en Occitanie en avril puis septembre 2021 à la suite de deux appels à projets nationaux. Ils rejoignent les 30 PAT en cours.

Il convient de noter également une mesure « agriculture urbaine et jardins partagés », ainsi qu'une mesure « alimentation locale et solidaire » inscrite au plan de Relance.

Ces mesures vont dans le sens des actions financées par **l'action de soutien aux associations du plan de Relance « Territoires à Vivres »** qui sont des expérimentations territoriales de coopérations en vue d'un accès digne à une alimentation de qualité, souhaitant contribuer à développer de systèmes alimentaires territoriaux durables, inclusifs et démocratiques. Quatre expérimentations sont conduites en France, dont à Montpellier et Toulouse.

Accompagnée par le Commissaire, l'expérience de Montpellier articule une dimension citoyenne (construire des dispositifs avec les habitants), une dimension institutionnelle (démocratisation des systèmes alimentaires territorialisés avec les pouvoirs publics, les acteurs de la production et de l'alimentation) et une dimension économique (créer des modèles économiques coopératifs entre acteurs).





FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE

Mesure suivie par la DRAC

Permettre à tous d'accéder et de participer aux activités culturelles est une dimension qui aide à vaincre la pauvreté et l'exclusion sociale. La participation à des activités culturelles permet de développer l'estime de soi et d'accroître la participation à la société et au marché du travail.

En Occitanie, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) intervient en partenariat avec une diversité d'acteurs sur la dimension éducative de la Stratégie via l'accès à la culture, qui comprend la lutte contre l'illettrisme, l'éducation artistique et culturelle, la promotion des droits culturels, etc.

204 actions ont été conduites représentant un montant de subventions de la DRAC de 1,2 M€ :

- 21 projets conduits contre la précarité de la petite enfance ;
- 111 actions à destination des jeunes et des habitants des QPV ;
- 26 projets en direction de l'inclusion des jeunes et des habitants en milieu rural ;
- 6 projets en direction de la protection de l'enfance, de l'aide sociale à l'enfance, de la prise en charge des mineurs, des minima sociaux ;
- 11 projets en direction du droit d'accès à la culture, à la langue française ;
- 4 projets en direction de lutte contre la précarité et la pauvreté du logement ;
- 13 projets en direction de la lutte contre la précarité et l'exclusion, pour l'expression de la diversité ;
- 6 projets en direction de la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes en situation de précarité ;
- 2 projets en direction de l'inclusion et de l'accès à la culture numérique dans le cadre des Microfolies (tiers-lieux numériques) ;
- 4 projets en direction de l'accès des jeunes à la pratique musicale.

Rencontre culturelle – Hérault

À Montpellier au sein de QPV de Figuerolles, l'association Cap Gély a organisé 3 jours de rencontres et d'échanges artistiques à la halle Tropisme, tiers lieu culturel, où ont été présentées des expositions et installations sur la vie et la mémoire collective des gitans.

Modules de rencontres culturelles - Hérault

Dans le cadre de l'été culture, des modules de rencontres ont été expérimentés par la Mission Locale des Jeunes de Montpellier, entre des jeunes bénéficiaires de la Garantie Jeunes et des intervenants artistiques. 1 groupe de 20 jeunes accompagné de deux compagnies (la maison théâtre et la Boussole) a pu durant 3 jours découvrir le travail d'acteur et de metteur en scène tout en pratiquant le théâtre. Les résultats étant probants, la Mission Locale des Jeunes de Montpellier a proposé de mettre en place des sessions de 3 jours pour 20 à 30 groupes de 20 jeunes accompagnés par des artistes de disciplines diverses entre novembre et décembre 2021.

Expérimentation d'initiatives d'éducation artistique et culturelle en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté en milieu rural

En 2021, le Commissaire à la lutte contre la pauvreté a affecté à la DRAC un soutien de 100 000 euros pour expérimenter en milieu rural précarisé des initiatives d'éducation artistique et culturelle en matière de lutte et de prévention contre la pauvreté. .

L'idée est de développer sur chaque territoire concerné une stratégie d'accès à la culture et d'élaborer un partenariat entre fédérations d'éducation populaire et structures d'accompagnement social et/ou de la jeunesse. Les 4 initiatives sont circonscrites sur des territoires « test » en région : communautés de communes du Bassin de Decazeville Aubin dans l'Aveyron, du Val de Gers, Conflent-Canigou dans les





Pyénées Orientales et de la région Lézignanaise, Corbières et Minervois dans l'Aude. Chaque expérimentation a été mise en œuvre par un collectif d'associations.

Promouvoir un accès au droit à la culture et au sport – Aude

Afin de promouvoir l'accès au droit à la culture et au sport, le conseil départemental de l'Aude a mis place plusieurs actions : distribution de chèques départementaux, organisation d'ateliers de sensibilisation à la lecture pour les tout-petits, organisation d'ateliers culturels dans les lieux de ressources insertion, etc.

DÉFENDRE LE DROIT DES FEMMES AU RESPECT DE LEUR DIGNITÉ

— Mesure suivie par la DREETS et la déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité

ACCOMPAGNER LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

La violence à l'égard des femmes (physique, sexuelle, psychologique ou encore économique) est l'une des formes les plus répandues de violation de leurs droits. Si la violence à l'égard des femmes concerne toutes les catégories sociales de la société, son impact est plus ravageur encore sur celles qui sont en situation de précarité ou en risque de l'être.

Dans le cadre du Grenelle contre les violences conjugales, 73 nouvelles places d'hébergement et de logement temporaire ont été ouvertes pour la mise à l'abri de victimes de violences conjugales

« Ensemble, luttons contre les violences conjugales et intrafamiliales » - Lot

Dans le lot, une journée inter-partenaire de formation réunissant la CAF, la CPAM et le Conseil Départemental du Lot « Ensemble, luttons contre les violences conjugales et intrafamiliales » a été réalisée le 25 novembre 2021. Un fonds d'avance et d'un fonds d'urgence commun Département, Etat, CAF, CPAM d'un montant de 75 000€ a été créé pour aider les victimes à quitter leur domicile. Une assistante social reçoit toute personne majeure ou mineure, victime ou mis en cause. Elle assure des fonctions d'écoute, de médiation, d'information et d'appui dans l'accompagnement social. Elle est le relai entre la gendarmerie, les secteurs sociaux, juridiques, judiciaires, médicaux et médico-psychologiques.

P.L.A.I .N.E Emploi – Tarn-et-Garonne



Dans le cadre d'un appel à projet lancé par le département du Tarn-et-Garonne, l'association CIDFF a été retenue pour le déploiement de l'action P.L.A.I.N.E Emploi. Grâce à la mise en place d'accompagnements et d'ateliers individuels et collectifs, l'ambition de cette action est de remobiliser les femmes dans leurs parcours d'insertion socioprofessionnelle.





LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE : LA DISTRIBUTION DE PROTECTIONS HYGIÉNIQUES POUR LES FEMMES EN DIFFICULTÉ

La précarité menstruelle constitue un enjeu important de solidarité. Elle concerne près de 2 millions de femmes qui rencontrent des difficultés d'accès aux protections hygiéniques pour des raisons financières. Afin d'amplifier les expérimentations déjà entreprises en 2020, l'Etat a consacré en 2021 5 M€ à l'échelle nationale à la précarité menstruelle.

Soutien financier aux associations départementales afin de lutter contre la précarité menstruelle

En 2021, la DREETS a soutenu la lutte contre la précarité menstruelle à travers un soutien financier à destination de 41 associations au niveau départemental. L'objectif principal des projets retenus est l'accès aux protections périodiques et à la préservation de la santé des femmes à la rue, hébergées à l'hôtel, fréquentant les dispositifs de veille sociale et les étudiantes.





AXE 4 : RENFORCER LA PRÉVENTION ET LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DE SANTÉ



Les personnes moins favorisées en termes socio-économiques ont une moins bonne santé et une vie plus courte que celles qui sont plus favorisées. Les publics précaires présentent un risque accru de pathologie lourde, auquel s'ajoute un déficit en matière d'accès aux soins ainsi que des renoncements et des refus de soins. Ainsi, pour lutter contre les inégalités de santé, des dispositifs ont été mis en place pour améliorer l'accès aux soins et la prise en charge médicale et médico-sociales. En outre, **la crise sanitaire a confirmé la persistance et l'aggravation des inégalités de santé**, ainsi cet axe a été complété par le déploiement de la mesure 27 du Ségur de la santé initié en 2020.

Le Ségur de la santé est une concertation qui a réuni les représentants du système de soins autour du Premier ministre et le ministre des Solidarités et de la santé du 25 mai au 10 juillet 2020, sur les enjeux de santé. Cette concertation a donné lieu à un rapport constituant les bases d'un plan d'action structuré autour de 4 piliers :

- Transformer les métiers et revaloriser ceux qui soignent
- Définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service des soins
- Simplifier les organisations et le quotidien des équipes
- Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers

Les mesures initiales de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté ont été largement complétées par la mesure 27 du Ségur de Santé relative à la lutte contre les inégalités de santé, qui prévoit la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures.

Des actions ont par ailleurs été décidées pour conforter le soutien psychologique et psychique des personnes fragiles, dont le recrutement de psychologues supplémentaires dans les centres médico-psychologiques, le déploiement de l'aller-vers au travers de cellules d'urgences médico-psychologiques, l'accès à des consultations de psychologues en ambulatoire dans des maisons de santé pluri-professionnelles, la mise en place d'un numéro national de prévention du suicide 24h/24, 7j/7

et l'appui au dispositif Vigilants de soutien aux personnes ayant fait une tentative de suicide.

Le déploiement de la mesure 27 du Ségur de la santé en Occitanie, s'est traduit par la création de la mission de lutte contre les inégalités sociales de Santé au sein de l'ARS Occitanie qui s'articule à 3 niveaux : un délégué régional à la lutte contre les inégalités sociales de santé, un comité d'appui scientifique et une commission régionale de lutte contre les inégalités sociales de santé (installée depuis le 10 décembre 2021). Dans le cadre de cette mission, plus de 5 M€ ont été délégués à l'ARS Occitanie. Cette gouvernance de santé, placée sous l'autorité du directeur général de l'ARS Occitanie, associe étroitement le Commissaire.



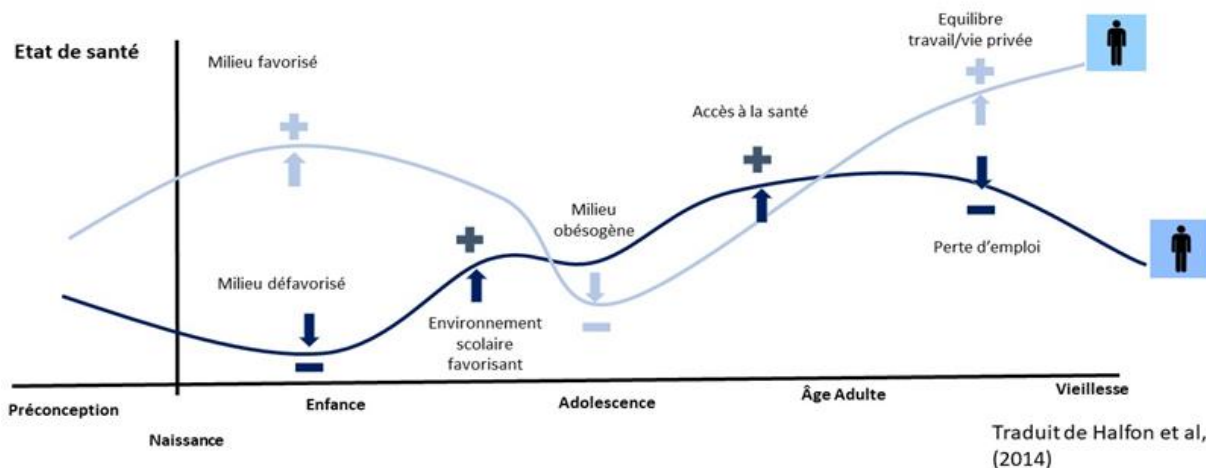


Dans le cadre de la mesure 27 un AMI a été lancé par l'ARS Occitanie visant à faire émerger les actions favorisant la réduction des inégalités sociales de santé : 76 projets ont été reçus et 16 projets ont été retenus pour un financement de 1,5 millions d'euros. Ces projets participent à la lutte contre les inégalités sociales de santé en favorisant les modalités d'aller vers les populations les plus éloignées de l'accès à la santé en zone urbaine sensible ; l'appui aux professionnels de santé ; la médiation en santé par le sport ; la promotion de la santé des jeunes parents d'enfants (0 à 3 ans) ; l'accompagnement des jeunes faisant l'objet d'une prise en charge spécifique ; l'accompagnement des populations LGBT+ par la création d'un centre ressource régional ; l'accompagnement des femmes victimes de violence ; enfin la promotion d'un urbanisme favorable à la santé. De manière transversale, la plupart des projets ciblent les problématiques de souffrance psychosociale et de santé mentale.



La lutte contre les inégalités sociales de santé

Les inégalités de santé sont avant tout des inégaes sociales et en ce sens elles sont évitables. En effet, les inégalités sociales induisent des inégalités d'état de santé, car elles surviennent en raison des circonstances dans lesquelles les personnes vivent, ainsi que des systèmes de santé mis en place qui vont déterminer l'état de santé des personnes. Ainsi, pour réduire les inégalités sociales de santé, il faut partir des besoins des populations, et y répondre de manière proportionnée.



LUTTER CONTRE LE RENONCEMENT AUX SOINS : LES ACTIONS ET LES INITIATIVES DES CPAM

Mesure suivie par les CPAM

Afin de lutter contre le renoncement aux soins, l'action des CPAM se structure autour de trois axes : les difficultés d'accès aux droits et situations sociales complexes, le renoncement ou difficultés d'accès aux soins, et la fragilité face au numérique. Dans ce cadre, des actions communes sont déployées dans toutes les CPAM, et d'autres sont spécifiques à chaque CPAM au regard des spécificités du territoire d'intervention.

Depuis 2016, les CPAM proposent le **dispositif Mission d'Accompagnement Santé (MAS)** qui a vocation à renforcer l'accessibilité territoriale et financière du système de soins à travers la compréhension et la réduction du renoncement, par l'accompagnement des assurés dans leur accès aux soins et la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé. L'ambition de la MAS est de permettre l'accès aux soins aux plus fragiles en levant tous les freins. La MAS mobilise les services des CPAM et, si besoin, leur réseau partenarial (type Croix Rouge - Resto du cœur- Médecins du Monde- Emmaüs-





Secours populaire mais également les missions locales jeunes, les centres de formation des apprentis ou encore avec les travailleurs sociaux des conseils départementaux). L'accompagnement dure entre 3 à 6 mois. Les résultats de la mise en place ce dispositif sont très positifs.

En outre, les équipes des CPAM apportent des solutions aux personnes qui rencontrent des difficultés à trouver un médecin traitant ou encore des infirmiers.

Par ailleurs, elles accompagnent les sorties de jeunes de l'ASE en leur permettant de bénéficier pendant 1 an de la complémentaire santé solidaire, et de bénéficier d'un rendez-vous personnalisé.

Enfin, un certain nombre d'organismes se sont engagés sur le dispositif du **Click& RDV**, qui consiste à envoyer des SMS à des publics identifiés comme étant en situation de fragilité en leur proposant d'être recontactés par un agent CPAM en cas de renoncement avéré aux soins.

[Témoignages d'assurés sociaux.](#)

Soutien à la vaccination

Dans le cadre de la crise sanitaire, les CPAM se sont mobilisées afin de contacter toutes les personnes positives au COVID 7 jours/7, afin d'identifier leurs cas contacts et d'informer ces derniers des mesures de prévention et d'isolement à respecter pour briser la chaîne de contamination. Parallèlement, elles ont passé plus de 330 000 appels téléphoniques auprès des assurés fragiles non vaccinés, afin de les encourager à prendre rendez-vous dans un centre de vaccination et organiser les transports ou vaccination à domicile lorsque cela était nécessaire.

Une grande diversité d'initiatives entreprises par les CPAM dans le cadre du renoncement aux soins

Des actions innovantes à destination des jeunes via la réalisation d'*Escapes Game Santé*, en partenariat avec la Mutualité Française, l'UFBD, et l'éducation nationale, ont été déployées auprès des enfants et des adolescents au sein de différentes communes de la région, mais également lors de forums ou de manifestations de partenaires... Cette approche ludique permet d'informer et de sensibiliser les jeunes sur la prévention buccodentaire, l'accès aux droits, l'accès aux soins et la prévention.

Des vidéos ont également été créées, dans le Tarn par exemple, pour informer les jeunes apprentis sur l'affiliation à l'Assurance Maladie.

Enfin, des parcours attentionnés auprès des travailleurs précaires en incapacité de travail ont été mis en œuvre afin de mettre en œuvre un accompagnement global de ces assurés devant faire face à un évènement de précarisation aigu.

AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE FINANCIÈRES DES SOINS : LE 100 % SANTÉ ET LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

Mesure suivie par les CPAM



La prise en charge financière des soins a été améliorée grâce à la prise en charge à 100% par la Sécurité sociale et les complémentaires en santé dans les domaines de l'optique, du dentaire et de l'audiologie mise en œuvre par les CPAM en 3 paliers successifs à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette offre est accessible à tous les Français, sans conditions de ressources. Il s'agit d'un projet global d'amélioration de l'accès aux soins qui, au-delà des questions de remboursement, traite de l'ensemble des aspects touchant à la prévention ou à l'organisation des filières.





Au début de l'année 2021, le **préfet des Hautes-Pyrénées a réalisé un testing** du 110 % Santé en matière de soins d'optiques, qui a permis de corriger l'absence de conseils aux usagers de la part certains praticiens locaux.

En 2021, les assurés ont davantage eu recours aux prestations et équipements proposés dans le panier 100% santé. En septembre 2021, à l'échelle de la région Occitanie, dans le total des soins optiques 20 % des équipements ont été vendus sans reste à charge, 41 % pour les soins auditifs et 63 % pour les soins dentaires.

Depuis le 1er novembre 2019, les dispositifs de la CMU-C et de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) ont fusionné dans

la **complémentaire santé solidaire (CSS)**. Cette complémentaire est plus lisible et permet l'accès à une offre de soins plus large sans aucun reste à charge. Selon leurs ressources, les bénéficiaires s'acquitteront ou non d'une participation financière, qui reste limitée à 1 € par jour maximum.

Afin de capter la population ne faisant pas valoir leurs droits à ce dispositif, les CPAM ont déployé un grand nombre d'actions « d'aller vers » visant à identifier la population éligible à la complémentaire santé solidaire et accompagner les assurés dans les démarches d'obtention de leurs droits. Au 31 décembre 2021, on dénombre **714 089 bénéficiaires** sur les 13 départements de la région Occitanie.

FAVORISER LA MÉDIATION EN SANTÉ ET RENFORCER LES PERMANENCES D'ACCÈS AUX SOINS

Mesure suivie par l'ARS et les CPAM

La médiation en santé est un processus temporaire de « l'aller vers » et du « faire avec ». Les objectifs sont le retour vers le droit commun, le recours à la prévention (nutrition, addictions, éducation santé, vaccination, santé sexuelle), aux soins et à l'autonomie. Le médiateur en santé crée du lien et participe à un changement des représentations et des pratiques entre le système de santé et une population qui éprouve des difficultés à y accéder.

Les permanences d'accès aux soins de santé (PASS) sont des cellules de prise en charge médico-sociale qui facilitent l'accès des personnes démunies au système hospitalier mais également aux réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement social. Parallèlement, des PASS mobiles se sont également développées.

35 PASS, dont 17 proposent des actions « hors les murs ».

Création d'une équipe mobile pluridisciplinaire au SIAO – Gard

En 2021, l'État et le Conseil départemental du Gard ont décidé de financer, pendant un an, une équipe mobile pluridisciplinaire au SIAO. L'objectif est d'aller vers les ménages mis à l'abri à l'hôtel pendant la crise sanitaire pour faire émerger une solution de sortie accélérée, dès que possible vers le logement. L'enjeu de cette action repose sur la capacité à créer un réseau de professionnels mobilisés sur les questions sociales et sanitaires, de diffuser une culture commune des fondamentaux du « Logement d'abord » par l'interface entre le SIAO, les travailleurs sociaux prescripteurs, les acteurs de l'hébergement et du logement. Le travail en réseau a permis d'aboutir à des orientations plus favorables au logement, au bénéfice de 17 ménages ayant accédé à un logement autonome ou adapté et 28 à un hébergement (urgence ou CHR).

La Plateforme Santé Précarité de l'Hôpital Joseph Ducuing – Haute-Garonne

La Plateforme Santé Précarité, cellule de coordination des interventions en santé, a été créée en 2015 à l'hôpital Joseph Ducuing (Toulouse) dans l'objectif d'offrir des parcours de santé adaptés aux personnes les plus éloignées du système de soin vivant en squats et bidonvilles. Cette plateforme se positionne, ainsi, à l'interface entre les professionnels du secteur de la santé, appuyés par des médiateurs en santé, et les usagers en situation de précarité en vue d'améliorer leur accès à la santé.





Le Fil à Métisser – Pyrénées-Orientales

Le projet consiste à proposer des temps d'écoute de proximité à une population en grande précarité et qui ne peut y accéder par ailleurs, puis d'animer un réseau de santé avec les professionnels qui l'accompagnent et enfin de proposer des médiations vers le système de santé. L'objectif général du projet est d'éduquer et prévenir pour réduire les inégalités de santé des populations gitanes des quartiers St-Jacques et Nouveau Logis de Perpignan, et ce en agissant dans le domaine de la prévention par l'accueil, l'écoute, l'information et l'accompagnement et en améliorant les parcours de soins par le développement de partenariats pluridisciplinaires, par la prévention et la promotion de la santé.

Permanences sociales de la CPAM – Hautes-Pyrénées

Depuis septembre 2020, la CPAM des Hautes-Pyrénées tient des permanences sociales dans les associations et propose un bilan social au sein du centre d'examen de santé. Depuis le lancement du projet, une médiatrice est intervenue dans 7 quartiers prioritaires des villes de Tarbes et de Lourdes et a notamment organisé 285 rendez-vous pour des soins.

DÉPLOYER LES DISPOSITIFS MÉDICO-SOCIAUX ADAPTÉS POUR LES PERSONNES PRÉCAIRES

Mesure suivie par l'ARS

39 LAM
172 LHSS

Afin d'améliorer les dispositifs de prise en charge des personnes précaires **des lits d'accueil médicalisés (LAM) et des lits halte soins santé (LHSS)** ont été mis en place. Ces deux types de structures ont pour objet l'accueil, l'hébergement et la prise en charge médico-sociale de personnes vulnérables. En 2021, on dénombre 39 places en LAM et 172 LHSS (20 places supplémentaires ont été ouvertes concernant les LHSS en 2021).

Par ailleurs, **des appartements de coordination thérapeutique (ACT)** ont également été créés. Ce dispositif vise à proposer un hébergement à titre temporaire à des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical. Concrètement, une équipe pluridisciplinaire accompagne le résident via une orientation vers des partenaires sociaux ou associatifs en vue d'une ouverture des droits sociaux et d'aide à l'insertion sociale, professionnelle, médicale, et psychologique. En 2020, on dénombre 275 places en ACT. En 2021, 30 nouvelles places ont été ouvertes, couplées à 69 places en appartements de coordination thérapeutique « hors les murs » (service d'intervention à domicile).

374 ACT

DÉVELOPPER LES MAISONS DE SANTÉ ET LES CENTRES DE SANTÉ PARTICIPATIFS

Mesure suivie par l'ARS



Les maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et les centres de santé pluri-professionnels (CDS) sont **des structures de soins de proximité à vocation globale, familiale, et intergénérationnelle**. Ces structures regroupant des professionnels de santé autour d'un projet de santé. Les maisons de santé rassemblent majoritairement des professionnels libéraux, et les centres de santé plutôt des professionnels de santé salariés.





Ce modèle innovant pour l'accès aux soins des habitants des territoires défavorisés s'inscrit dans le cadre d'une [expérimentation d'ampleur](#) lancée en août 2021, par le ministre des Solidarités et de la Santé et la ministre déléguée chargée de la Ville, pour inscrire la « santé participative » dans notre système de santé. **Toulouse a été retenue au titre de l'expérimentation 2021 et Montpellier au titre de 2022.**

MIEUX ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN SOUFFRANCE MENTALE

Mesure suivie par l'ARS

La crise sanitaire a révélé une aggravation des problématiques psychologiques et psychiatriques de la population. Le Ségur de la santé a accordé des crédits supplémentaires dès la fin 2020 afin de répondre aux besoins de soutien psychologique de la population.

RENFORCEMENT DES ÉQUIPES MOBILES PSYCHIATRIE-PRÉCARITÉ (EMPP)

Les EMPP interviennent dans différents lieux sociaux repérés et fréquentés par les personnes en difficulté (CHRS, hébergement d'urgence, accueil de jours, etc.). Les équipes effectuent le repérage et la prise en charge des personnes en souffrance psychique en situation d'exclusion ou de précarité. En 2021, les 14 EMPP déjà présentes ont été renforcées grâce à des recrutements et une nouvelle EMPP a été créée en Aveyron. Ce dispositif couvre désormais l'ensemble des 13 départements occitans.

ACCOMPAGNER LES PERSONNES SOUFFRANT D'ADDICTIONS

Les personnes confrontées à des addictions bénéficient d'un accompagnement gradué en fonction de leurs besoins auprès des Centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et des Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction de risques pour usagers de drogues (CAARUD).

39 CSAPA
18 CAARUD

Lutte contre l'addictologie – Aveyron

Dans l'objectif d'éviter la mise en échec de l'hébergement du fait d'une problématique d'addictions, et d'éviter les ruptures d'accompagnement et de soins addictologies pendant la période d'hébergement et en aval : mise en place de deux consultations avancées (aller vers) de CSAPA (ANPAA12) et d'interventions d'équipes mobiles de CAARUD (Village 12) dans les établissements d'hébergement social.

Le programme travail alternatif payé à la journée (TAPAJ)



Le programme TAPAJ permet aux jeunes de 16 à 25 ans en situation de précarité, de reprendre le contrôle de leur vie et de prévenir leurs conduites addictives via un accompagnement global (médico-psycho-social) et une activité professionnelle payée à la journée ne les engageant pas de manière immédiate sur la durée.

7 territoires
163
« TAPAJeurs »
accompagnés

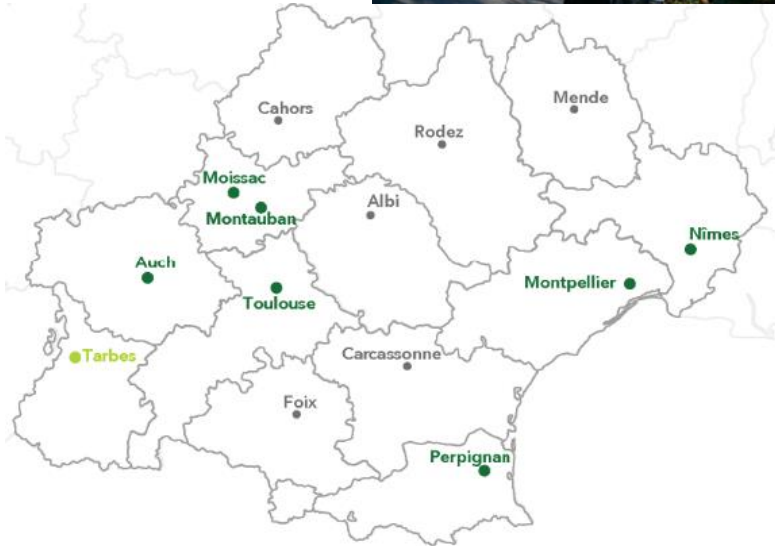
Le programme TAPAJ est présent dans 7 territoires, porté par des associations, dont une nouvelle adhésion en 2021 sur le territoire de Perpignan et une candidature est en cours à Tarbes.





La mise en place du programme TAPAJ – Pyrénées Orientales

L'association Joseph SAUVY a été choisie par la métropole de Perpignan. L'action prend appui sur le CAARUD Ascode situé sur le quartier St-Martin pour déployer le programme. À partir de cet établissement, les jeunes peuvent s'inscrire sur des temps de travail. Du 1er octobre au 31 décembre, 20 jeunes d'un âge moyen de 21 ans à majorité masculine (70 %) ont participé à 9 plateaux et travaillé 155 heures. Par exemple, une action a été conduite pour nettoyer l'accès à l'aire d'autoroute de Perpignan Sud.





AXE 5 : MIEUX ACCOMPAGNER VERS L'ACTIVITÉ POUR SORTIR DE LA PAUVRETÉ



L'accès à l'emploi constitue, lorsque cela est possible, l'une des meilleures garanties d'une sortie durable de la pauvreté. Il faut rappeler que **nul n'est inemployable**. La Stratégie pauvreté ambitionne un accompagnement renforcé du plus grand nombre sur les plans social et professionnel autour d'objectifs individualisés pour répondre au besoin de chacun.

ORIENTER PLUS RAPIDEMENT ET RENFORCER L'OFFRE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Mesure suivie par les Conseils départementaux dans le cadre des CALPAE

La contractualisation avec les conseils départementaux a mis en avant l'objectif d'une accélération et d'une amélioration qualitative du processus d'accompagnement des personnes en insertion. En effet, après avoir reçu confirmation de son droit à l'allocation, l'allocataire est en principe orienté, selon un diagnostic préalable, vers un accompagnement social, professionnel ou socio-professionnel.

Afin de remettre en insertion les personnes éloignées du marché du travail, la Stratégie pauvreté s'est en outre engagée dans la montée en puissance des dispositifs d'accompagnement des personnes en insertion via la garantie d'activité départementale destinée aux allocataires du RSA et le développement de l'accompagnement global dont la cible est plus large.

LA RÉDUCTION DES DÉLAIS DE MISE EN ROUTE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les indicateurs de réalisation des CALPAE pour 2021 ne seront connus qu'après fin mars 2022. Les indicateurs 2020 ont été renseignés fin mars 2021 :

Délais de mise en route de l'accompagnement des BRSA* au 31 décembre 2020 en Occitanie

	Nombre de BRSA orientés en un mois ou moins	Nombre de 1ers RDV fixés	Nombre de 1ers RDV en moins de 2 semaines	Nombre de CER signés**	Nombre de CER signés dans les 2 mois
Nombre	17 551	7 964	2 246	12 750	6 713
Pourcentage	58 %	12 %	33 %	31 %	44 %

Source : DIPLP, fichier excel de suivi des indicateurs CALPAE

Seulement 37 % des 64 873 nouveaux des bénéficiaires du RSA (BRSA) de l'année 2020 sont accompagnés, ce qui peut se justifier vu les conditions sanitaires. Les délais de mise en route de l'accompagnement des BRSA se réduisent mais restent élevés. Moins d'un tiers bénéficiant d'un contrat





d'engagements réciproques signé (CER). Les délais cumulés moyens sont de 31 semaines pour que les BRSA accompagnés puissent bénéficier d'un CER.

L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL



L'accompagnement global est une offre de service, portée conjointement par Pôle emploi et les Conseils Départementaux, qui vise à répondre aux besoins des demandeurs d'emploi qui sont confrontés simultanément à des difficultés sociales et professionnelles. Concrètement, le conseiller Pôle emploi accompagne le demandeur d'emploi dans l'élaboration de son projet professionnel et la mise en œuvre de sa recherche d'emploi. Le référent social, de son côté, accompagne et

conseille ce même demandeur d'emploi sur l'accès aux droits et l'aide dans la levée des freins sociaux à l'emploi (santé, mobilité...).

Dans le cadre des conventions signées avec les 13 départements occitans, les délais d'entrée en accompagnement global ont été réduits et sont actuellement inférieurs à 1 mois.

12 204 demandeurs d'emplois ont été accompagnés en 2021, dont 7 293 nouvelles entrées au cours de l'année. 6 203 accompagnements se sont terminés par une sortie positive (contrat de travail de six mois au moins ou accès à une formation). Pour les autres demandeurs d'emploi, une fois la levée des freins réalisée, ils ont pu bénéficier d'une continuité de l'offre de service de Pôle emploi. (Source : *Pôle emploi*).

L'orientation et le parcours des allocataires –Aude

Le Conseil départemental de l'Aude s'est engagée dans le dispositif de l'accompagnement global auprès de Pôle Emploi dès 2015 et une convention de coopération pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi a été signée et renouvelée en 2017 puis 2020. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, 387 personnes sont entrées en accompagnement global dont 58% sont des bénéficiaires du RSA, soit 223 personnes. En deux ans (2019-2020), ce sont 467 bénéficiaires du RSA qui ont intégré le dispositif commun d'accompagnement global.

[Témoignages sur l'Accompagnement global en Haute-Garonne.](#)

LA GARANTIE D'ACTIVITÉ DÉPARTEMENTALE

La Garantie d'activité vise le retour à l'activité pour toutes les personnes éloignées de l'emploi comme finalité des dispositifs d'accompagnement et une extension des modalités d'accompagnement socio-professionnel, dans une logique « activité d'abord ».

L'objectif visé est de favoriser le retour à l'emploi en créant un cadre d'intervention renouvelé qui vise à traiter de manière simultanée et articulée les difficultés sociales et professionnelles rencontrées par les bénéficiaires du RSA et éviter le cloisonnement entre parcours social et professionnel grâce à de nouvelles méthodes. Cette démarche suppose de décloisonner les approches et les pratiques professionnelles entre les acteurs locaux de l'insertion et de mobiliser l'ensemble des ressources présentes sur les territoires, dans une logique partenariale et intégrée.

L'accompagnement repose donc sur une analyse des manques identifiés dans l'offre d'accompagnement sur les territoires et sur les besoins du marché du travail local, et met en œuvre un accompagnement intensif multipliant les périodes d'activité et encourageant le retour vers l'emploi, à partir d'un diagnostic social et professionnel individuel axé sur la définition des potentialités, des





compétences et des savoir-faire/savoir-être. Le projet peut inclure un volet dédié à l'accompagnement des créateurs d'entreprises dans la durée via les réseaux d'aide à la création d'entreprises.

L'action la plus emblématique de cette approche est réalisée en Ariège et dans les Hautes-Pyrénées par l'entreprise A.C.O.R, sur marché public. C'est surtout l'ambition quantitative des départements et le taux de retour à l'emploi qui sont impressionnants.

A.C.O.R

A.C.O.R permet l'accession à l'emploi des personnes éloignées de l'emploi, à travers l'accès aux entreprises et la stimulation du marché local selon une lecture décloisonnée de l'insertion. Ses points forts sont :

- une démarche d'« aller-vers » les entreprises qui permet de bâtir une relation de confiance avec elles ;
- une seule candidature face à chaque poste (1 offre = 1 personne) ;
- l'inscription du chercheur d'emploi dans une démarche d'emploi réaliste, réactive et réalisable ;
- une équipe constituée de chargés de relations entreprises, inscrite dans une « culture de résultat ».

Dans les Hautes-Pyrénées, 738 personnes ont été accompagnées en 2020. Au total 571 offres d'emploi adaptées au public accompagné ont pu être captées auprès des entreprises locales, chiffre constant par rapport à 2019 et ce malgré la crise sanitaire. Les secteurs d'activité dans lesquels les personnes accompagnées ont démarré des contrats reflètent le marché local de l'emploi correspondant aux compétences des personnes accompagnées : le commerce, l'industrie, l'aide à la personne, le nettoyage industriel ou encore les activités de services. Le taux de reprise d'activité (accompagnements en cours ou achevés) est de 54,2%.

En Ariège, le département s'était engagé pour 2020 à orienter vers la garantie d'activité 80% de son public cible. De 2019 à 2020, le nombre d'accompagnements est passé de 980 personnes accompagnées à 1300 (en file active), pour un total de 1 556 BRSA accompagnés dans ce cadre.

LE DÉVELOPPEMENT DE PLATEFORMES DE MISE EN RELATION INTERMÉDIÉE DES EMPLOYEURS ET DES BRSA

Les CALPAE ont vu se développer les plateformes de mise en relation de l'offre et de la demande de travail. Ces initiatives sont à saluer et devront réaliser des fertilisations croisées en 2022 pour échanger sur leurs pratiques et résultats respectifs. Une plateforme de mise en relation ne relève pas en soi de la garantie d'activité mais pourrait sous certaines conditions en relever, comme le montre la plateforme des Pyrénées-Orientales.

L'innovation pour l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA : la plateforme « Objectif emploi 66 » - Pyrénées-Orientales



En juin 2020, le conseil départemental des Pyrénées-Orientales a lancé la plateforme affinitaire « Objectif emploi 66 » qui vise à mettre en relation directe les allocataires du RSA et les employeurs locaux. Fin 2021, 1 847 allocataires et 371 employeurs étaient inscrits. 1 732 postes ont été publiés. Ce sont 250 postes mensuels en moyenne à pourvoir qui ont été recensés. Cette action a permis d'enregistrer 220 sorties positives (formation, création d'entreprises, emploi), dont 189 à l'emploi (136 emplois de plus de 6 mois)

Plate-forme d'orientation des allocataires du RSA - Hérault

Le Conseil départemental de l'Hérault et la CAF se sont engagées pour simplifier et accélérer le parcours des nouveaux bénéficiaires du RSA vers l'insertion avec la création de la plate-forme d'orientation et des entretiens giratoires.





LEVER LES FREINS À LA REPRISE D'ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE MOBILITÉ ET DE GARDE D'ENFANT

Mesure suivie par plusieurs organismes publics

Le marché du travail propose de très nombreuses opportunités d'emploi et la mobilité est un frein majeur à l'insertion sociale et professionnelle, en particulier pour les personnes en situation précaire. Les bénéficiaires de minima sociaux, les familles monoparentales et les demandeurs d'emploi qui n'ont pas de permis de conduire ou ne possèdent pas de moyen de transport sont particulièrement concernés.

Signature d'une convention nationale entre la CNAF et Pôle emploi

En septembre 2021, une convention nationale a été signée entre la CNAF et Pôle emploi qui a pour objectif de proposer des solutions de garde d'enfant aux demandeurs d'emploi et leur permettre d'accéder à l'emploi ou la formation. Les partenaires déclinent cet accord au plus près des bénéficiaires. Par exemple, l'agence Pôle Emploi du Gard est signataire du schéma des services aux familles.

Convention Région – Pôle emploi sur la mobilité solidaire

Sur cofinancement avec le Conseil régional, l'offre de services de Pôle emploi s'est enrichie d'une prestation mobilité financée par la Région et Pôle emploi : un parcours de mobilité vers l'emploi qui consiste à réaliser un « Diagnostic accompagnement d'aide à la mobilité » des demandeurs d'emploi et à les orienter vers le partenaire de proximité compétent.

Débutée sur le dernier quadrimestre 2021, elle a permis à plus de 1000 personnes confrontées à des problématiques de mobilité dans leur recherche d'emploi de bénéficier d'un diagnostic et d'un accompagnement personnalisé. 36 prêts de véhicules ont été mobilisés sur la même période dans le cadre de cette prestation.

Le Commissaire a financé des plateformes de mobilité solidaire sur appel à projets spécifique lancé en juin 2021 et des actions d'accès à la mobilité dans le cadre du plan France Relance « Soutien aux associations » et de l'appel à projets sur enveloppe Commissaire.

Trois conseils départementaux ont initié une plateforme de mobilité solidaire par une étude de faisabilité (Ariège, Aude, Pyrénées-Orientales) pour 212 000€. Diverses actions de mobilité ont été financées et sont cartographiées par l'association Mob'In.

Auto'Mobil : un service social et solidaire – Gard

L'association Professionnalisation par l'Education Populaire et Solidaire (PEPS) a développé une plateforme mobilité « Auto'Mobil » qui vise à apporter une réponse globale aux freins à la mobilité avec des ateliers collectifs à Pont Saint Esprit et Bagnols-sur-Cèze et en 2021, un service de location solidaire. La plateforme mobilité a accueilli 45 personnes en 2021. En 2022, la plateforme s'étoffera d'un garage solidaire soutenu en investissement par le Plan de Relance.

Action de soutien au public précaire en difficulté de mobilité – Lot

Dans le département du Lot, l'Etat a financé 42 000€ en 2021 de chèques mobilité avec un accompagnement par l'association pour l'Habitat des Jeunes en Quercy (AHJQ), dans le département du Lot. Également la CAF, Pôle Emploi, le Conseil Départemental du Lot et l'association Lot Pour Toits ont co-construit un projet de garde dédiée à l'insertion des familles, financé par l'Etat à hauteur de 25767€ en 2021 et en 2022, qui vise soutenir l'insertion globale des parents isolés inscrits comme demandeur d'emploi.





SOUTENIR LE PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES (PIC)

Mesure suivie par la Région et la DREETS

Dans l'objectif de développer et renforcer les compétences de la nation, le PIC qui associe l'Etat et les Régions, cherche à développer pour les plus vulnérables des formations gratuites et facilement accessibles tout en répondant aux besoins des entreprises.

Le PIC représente pour le Conseil régional un engagement à hauteur de 877 M€ et, pour l'Etat de 568M€ sur 2019-2022. Le niveau de réalisation des objectifs d'entrées en formation est à l'équilibre à fin aout 2021 : à l'échelle de la région Occitania, 94 059 personnes éloignées de l'emploi sont entrées en formation financées par le PIC.

La DREETS a observé une forte hausse des demandes d'enregistrement déposées par les organismes de formation en 2021 (2 616 organismes de formation ont fait une déclaration d'activité en 2021 contre 1 961 en 2020). En outre, l'offre de formation des conseils régionaux et de Pôle emploi sur le PIC s'est fortement enrichie, notamment avec des Hubs et des tiers-lieux.

DÉPLOYER LE DISPOSITIF DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Mesure suivie par la DREETS



L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui facilite leur insertion sociale et professionnelle grâce à **des contrats de travail spécifiques portés par des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)**.

Le réseau des SIAE s'est amplifié avec un **objectif de doublement en 4 ans (2018-2022)** des effectifs de bénéficiaires accueillis et accompagnés. En Occitania, cette ambition repose sur un réseau composé de 417 SIAE :

417
SIAE

- 123 entreprises d'insertion (EI)
- 212 ateliers chantiers d'insertion (ACI)
- 54 associations intermédiaires (AI)
- 25 entreprises de travail temporaires d'insertion (ETTI)
- 3 entreprises d'insertion par le travail indépendant (EITI).

Grâce à l'AAP « Fonds de développement de l'inclusion » doté de 5,6 M€, la création de SIAE et l'embauche de salariés ont été accentués en 2021.

Avec un budget total de près de 79 M€, le dispositif de l'IAE est en forte progression, il a permis d'accueillir 10 744 salariés en insertion en septembre 2021, contre 8 369 en janvier 2017, soit +28%. (Source : DREETS)



Dans la région, 2 380 conseillers de Pôle emploi accompagnent au quotidien les demandeurs d'emploi vers l'IAE en s'appuyant sur la [Plateforme de l'inclusion](#). En 2021, ils ont ainsi proposé 19 000 candidatures aux SIAE, ce qui a engendré 3 300 embauches. (Source : Pôle Emploi)





L'IAE - Hautes-Pyrénées

Les structures de l'IAE du département ont recruté environ 700 personnes en 2021. Il est à noter que le Plan de Relance inclusif mobilisant le Fonds de développement de l'inclusion a permis de soutenir financièrement le secteur dans le département avec une compensation des effets de la crise sanitaire sur les pertes d'exploitation des SIAE et une aide au développement et à la transformation des SIAE.

Mutualisation autour de la formation des salariés de l'IAE – Gers

L'association Garros services, régie de quartier, accueille une action de formation mutualisée des salariés de l'IAE. Un poste « personne ressource » a été créé pour permettre aux SIAE de bénéficier d'une expertise sur les dispositifs de formation.

Le dispositif de l'IAE – Hérault

L'IAE s'est particulièrement développé dans l'Hérault avec des résultats notables. En deux ans et demi, ce sont ainsi 23 structures nouvelles qui ont été agréées dont 10 chantiers d'insertion, 20 entreprises d'insertion, 2 entreprises de travail temporaire d'insertion et une entreprise d'insertion par le travail indépendant. En 2021, plus de 3600 personnes ont pu bénéficier d'un contrat de travail et d'accompagnement en IAE.

En 2021, l'Occitanie a poursuivi son engagement sur les expérimentations territoriales génératrices de parcours d'insertion de qualité, au travers du lancement du projet « Défi Insertion sur l'inclusion numérique », mais également sur l'expérimentation de plusieurs dispositifs :

SEVE EMPLOI



Le programme « Sève emploi » forme les encadrants des SIAE à la médiation active auprès des employeurs du territoire, afin que la reprise d'un emploi soit réellement durable. En 2021, 8 nouvelles structures ont été retenues pour innover dans leurs pratiques de médiation vers l'emploi, rejoignant ainsi les 11 SIAE impliquées depuis 2016.

CONVERGENCE



L'association Convergence France a pour mission d'accompagner des initiatives de lutte contre la grande exclusion par le retour à l'emploi. L'association a déployé le programme *Premières Heures* dont l'objectif est de proposer aux sans-abris une remobilisation très progressive par le travail en tenant compte des situations de chacun. Le dispositif est présent dans les départements de la Lozère et de la Haute Garonne.

Le programme Premières Heures - Haute-Garonne

Le programme Premières Heures s'est mis en place à Toulouse avec l'association ARPADE en partenariat avec les Jardins de Cocagne du Girou début juin 2021. 6 personnes ont été accueillies : 3 sorties positives ont été réalisées au bout de 4 à 6 mois de parcours, dont 2 vers des ateliers et chantiers d'insertion. Une expérimentation est également en lancée en milieu rural dans le sud du département avec les Jardins de Cocagne du Comminges et du Volvestre.





TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DURÉE (TZCLD)



Le programme TZCLD est une expérience novatrice qui s'appuie sur des « entreprises à but emploi » qui ont pour charge de recruter des demandeurs d'emplois volontaires au chômage depuis plus d'un an en vue de la réalisation de travaux utiles localement et non proposés par les entreprises. À travers leur rôle de suivi et d'accompagnement des demandeurs d'emploi, les agences Pôle emploi sont des acteurs privilégiés du programme sur les territoires. Une convention de partenariat, signée le 5 juillet 2021, précise ces engagements.

14 projets émergents TZCLD

L'expérimentation TZCLD - Hérault

Une expérimentation TZCLD a été mise en place à Pézenas par la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée dans le cadre de la seconde loi d'expérimentation de décembre 2020.

DÉPLOYER LE SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI

— Mesure mise en œuvre par les Conseils départementaux sur appel à manifestation d'intérêt

Le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) a pour objet de renforcer l'efficacité de l'accompagnement vers l'emploi pour les personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Ce dispositif porte l'ambition que celles et ceux qui souhaitent trouver une place dans la société par l'activité puissent y parvenir au travers d'un accompagnement individuel de qualité. Porté par le conseil départemental et cofinancé par l'Etat, le SPIE est mis en œuvre par les acteurs de l'insertion et de l'emploi qui s'unissent pour activer tous les leviers d'une reprise d'activité : Etat, Pôle emploi, CAF, Missions Locales, associations, entreprises, etc. Cette approche commune raccourcit les délais de la prise en charge et facilite la continuité des étapes jusqu'à la reprise d'activité.

En 2021, deux appels à manifestations d'intérêt (AMI) ont été lancés dans le cadre du déploiement du SPIE. Le premier, lancé à l'hiver, a vu 3 départements occitans déclarés lauréats (**l'Aude, l'Aveyron et le Tarn**) dont le projet a démarré au cours du second semestre 2021, parfois avec lenteur, le deuxième, lancé en juin, a retenu 5 nouveaux départements (**le Gard, la Haute-Garonne, le Lot, les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Orientales**) qui déploieront le dispositif en 2022. Les projets des 8 conseils départementaux représentent 1,7 millions d'euros de crédits directs de l'État.

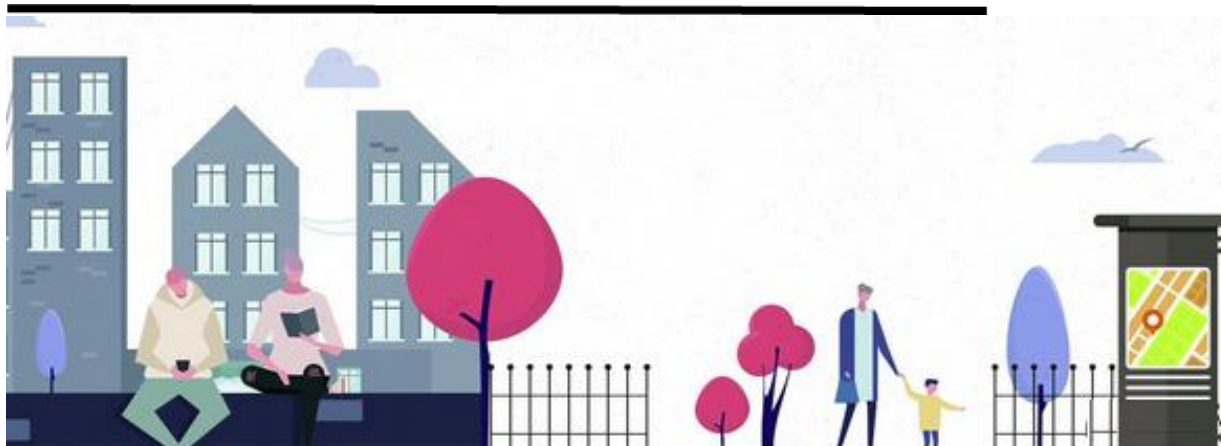
Mise en œuvre du SPIE - Aveyron

Dans le département de l'Aveyron, le SPIE est mis en œuvre par un consortium de 31 acteurs de l'insertion et de l'emploi. Dans le cadre d'un protocole, trois axes de travail sont mis en avant : la connaissance du public en insertion et l'offre d'insertion, la stratégie de parcours d'insertion et la coordination des acteurs et des pratiques. Le SPIE entre en phase active début 2022 avec le recrutement d'une chargée de mission par le Conseil départemental. Une équipe d'animation se réunira régulièrement afin d'assurer l'animation, l'organisation et la conduite des projets et actions proposés dans une logique de co-construction.





AXE 6 : FAVORISER L'ACCÈS A L'HÉBERGEMENT ET AU LOGEMENT POUR LES PLUS DÉMUNIS



Les 5 premiers axes sont pilotées à l'échelle nationale par la DIPLP, ce sixième axe est impulsé conjointement par la DIPLP et la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL).

Pour répondre à l'urgence que constitue l'accès et le maintien dans un logement pour les plus précaires, le gouvernement agit à plusieurs niveaux via notamment la rénovation et l'amélioration des conditions d'accueil dans les centres d'hébergement et les accueils de jour, la prévention des expulsions locatives ou encore le **déploiement de la politique du Logement d'abord**.

DÉPLOYER LA POLITIQUE DU LOGEMENT D'ABORD

Mesure suivie par la DREETS et la DREAL

LA POLITIQUE DU LOGEMENT D'ABORD

Le plan quinquennal pour le Logement d'abord constitue la mesure première du volet logement de la SNPLCP, devenu le 1^{er} janvier 2021 le service public de la rue au logement a été lancé. L'objectif central de cette politique est de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile. Pour cela, l'ambition est de passer d'une réponse construite dans l'urgence s'appuyant majoritairement sur des places d'hébergement avec des parcours souvent longs et coûteux, à un accès direct au logement avec un accompagnement social adapté aux besoins des personnes.

Parmi les 23 territoires « mise en œuvre accélérée du Logement d'abord » désignés au titre de la 1^{ère} vague figurent la ville de Toulouse, la métropole Montpellier Méditerranée et la communauté d'agglomération de Nîmes métropole. Aucune collectivité d'Occitanie n'a postulé au 2^{ème} appel à projet en 2021.

Le Logement d'abord³ s'appuie sur 5 priorités d'action :

- Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans-abri et mal logées ;
- Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées ;
- Mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser le maintien dans le logement ;

³ Pour en savoir plus sur La politique du logement d'abord : Les mesures du [Plan quinquennal pour le Logement d'abord](#)





- Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle ;
- Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du Logement d'abord.

PRODUIRE ET MOBILISER PLUS DE LOGEMENTS ABORDABLES ET ADAPTÉS AUX BESOINS DES PERSONNES SANS-ABRI ET MAL LOGÉES

Dans le cadre du déploiement de la politique du Logement d'abord, la DREAL agit sur le doublement du nombre de logements sociaux à très bas niveau de loyer via les **Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI)**. Les PLAIs adaptés financent des logements très sociaux, garantissant un loyer et des charges maîtrisés, à destination de ménages cumulant des difficultés financières et sociales, avec un accompagnement de type **gestion locative renforcée**. 206 PLAIs adaptés ont été financés en Occitania en 2021. Ces nouveaux logements s'ajoutent aux 313 PLAIs adaptés financés en 2020 et aux 186 en 2019.

206 PLAIs adaptés

1 953 attributions de logements sociaux

Au 30 novembre 2021, en Occitania, 1 953 **attributions de logements sociaux** ont été réalisées au profit de ménages sans domicile, dont 1 319 à des ménages sortant de l'hébergement généraliste (CHRS notamment) et 634 à des ménages sans abri ou en habitat de fortune. Cette dynamique montre la **mobilisation collective forte** au service de l'accès au logement des ménages en situation de grande précarité. En parallèle, il convient de souligner que 1 602 réfugiés ont été relogés.



Dans une perspective de déploiement du nouveau service public de la rue au logement, la DIHAL a donné une nouvelle impulsion au modèle de réponse à l'urgence, en mettant un point d'arrêt à l'accroissement exponentiel du parc d'hébergement, et privilégiant à enveloppe constante, **une redistribution des moyens vers les dispositifs d'accompagnement au logement des personnes sans domicile**.



Pour l'Occitania, cette trajectoire s'est traduite par l'élaboration d'une programmation pluriannuelle à horizon 2024 en coordination étroite avec les préfets de départements.

LES PENSIONS DE FAMILLE

Dans le cadre du Logement d'abord, le **développement des pensions de familles** se poursuit, elles représentent une déclinaison particulière des résidences sociales. Elles sont destinées à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement, et dont la situation sociale rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire. Ce sont des structures de petite taille, offrant un logement sur le long terme, avec la présence d'un ou plusieurs « hôte(s) » qui ont pour rôle de réguler la vie dans la pension de famille.

77 places de pensions de famille en 2021

Ouverture de places de pensions de familles –Lot



Dans le lot, La Croix-Rouge Française a ouvert 21 places de pension de famille, à Pradines, pour des publics souffrant de précarité et d'isolement. Le Lot compte désormais 106 places de ce type dont 38 places dites "résidences accueil" et dédiées à des personnes souffrant de difficultés psychiques. Ces pensions de famille sont réparties en 8 sites, offrant une bonne couverture du territoire lotois et mobilisent 5 associations : l'AHIS, le CEIIS, Lot pour Toits, la Croix Rouge Française et l'Institut Camille Miret.





L'INTERMÉDIATION LOCATIVE

Le **développement de l'intermédiation locative** se poursuit. L'intermédiation locative a vocation à sécuriser et simplifier la relation entre le locataire et le bailleur grâce à l'intervention d'un tiers social (opérateur, organisme agréé ou association).

Le parc d'intermédiation locative doit bénéficier aux personnes ou familles sans domicile ou éprouvant des difficultés particulières (en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence) pour accéder et se maintenir par leurs propres moyens à un logement décent et indépendant.

Le développement de ce parc s'appuie notamment sur l'intervention de l'Anah sur le parc locatif privé. Ainsi, dans le cadre du conventionnement avec ou sans travaux avec des bailleurs privés leur permettant de bénéficier du dispositif fiscal « Louer Abordable », il existe une prime « intermédiation locative ».

**663 places
d'intermédiation
locative**

L'agence immobilière à vocation sociale Atrium FJT – Hautes-Pyrénées



Depuis octobre 2020, l'association ATRIUM FJT déploie les services d'une agence immobilière à vocation sociale (AIVS) et assure une mission d'intermédiaire entre le locataire et le propriétaire, garantissant ainsi un accompagnement individualisé de chacun, dans toutes les étapes de la location. L'AIVS c'est : une autre façon de concevoir l'immobilier, une gestion locative sécurisée et garantie par une équipe de professionnels à la croisée de l'immobilier et du social, et une gestion locative de proximité.

Le fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL)

La DREAL Occitanie a conçu le cadre d'un appel à projet régional permettant d'associer le secteur associatif et le secteur HLM afin de contribuer à l'émergence de partenariats. L'appel à projets régional a été lancé le 5 novembre 2020, pour la mise en œuvre de mesures d'accompagnement sur la période mars 2021 / mars 2022, sur la base d'une enveloppe régionale de 3,2 M€ qui a été attribuée aux meilleurs projets déposés.

ADAPTER L'HÉBERGEMENT D'URGENCE

Mesure mise en œuvre par la DREETS

La DREETS au travers de son unité « hébergement et accès au logement » porte l'ensemble des dispositifs « Accueil, Hébergement, Insertion », destinés aux personnes en grande difficulté sociale et pour lesquels un accompagnement social est nécessaire afin de leur permettre d'accéder au logement et ainsi retrouver leur autonomie sociale.

La politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées, soutenue par le programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables », vise à permettre l'accès au logement tout en garantissant une réponse aux situations d'urgence qui soit la plus adaptée aux besoins. Cette politique publique ne relève pas de la Stratégie mais entretient des liens avec celle-ci.

Le parc d'hébergement généraliste financé par l'État a atteint un niveau inédit en nombre de places ouvertes en mars 2021 dans le contexte de crise sanitaire. En mars 2021, le Gouvernement a décidé de n'opérer aucune fermeture à l'issue de la période hivernale. Cette stabilité du parc à un niveau très haut permet d'anticiper une décroissance progressive et maîtrisée du nombre de places en 2022, en parallèle d'une montée en puissance des dispositifs de logement adapté et de dispositifs d'accompagnement spécifique.





En 2021, les crédits du plan de relance et ceux de l'acte II de la SNPLP ont permis de soutenir des projets d'investissements pour moderniser et améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes sans domicile sur les dispositifs relevant du BOP 177.

LA CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT DE TIERS-LIEUX FAVORISANT L'ACCÈS À L'ALIMENTATION DES PERSONNES HÉBERGÉES À L'HÔTEL

En 2021, un AAP a été lancé pour développer des tiers-lieux alimentaires à destination des publics fragiles hébergés à l'hôtel dans le cadre du plan France Relance. Cet appel à projet voulait répondre à trois objectifs :

- Favoriser l'accès des personnes à une alimentation saine, équilibrée et correspondant à leurs besoins et préférences par la présence d'un espace cuisine ;
- Constituer des lieux de sociabilité et une « porte d'entrée » vers l'accompagnement social ;
- Favoriser le décroisement des secteurs de l'aide alimentaire, de l'hébergement et de l'accompagnement social pour une meilleure prise en compte des besoins des personnes en situation de précarité.

Cinq structures ont été retenues : une en Haute-Garonne (Mairie de Toulouse), une dans le Gard (Croix-Rouge Française) et trois dans l'Hérault (Solidarité urgence sétoise, Association Languedocienne pour la jeunesse et l'Association l'Avitarelle.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES À LA RUE

Mesure suivie par la DREETS

LA PROTECTION DES SANS-ABRI

- Prolongement de la trêve hivernale et suspension des expulsions locatives jusqu'à mai 2021 ;
- Ouverture de places supplémentaires dans les structures d'hébergement ; zéro sortie d'hébergement sans solution de relogement ;
- Ouverture de sites spécialisés pour les sans-abris malades du Covid-19 mais ne relevant pas d'une hospitalisation ;
- Distributions de tickets services pour des produits d'alimentation et d'hygiène.

Des maraudes associatives vont plusieurs soirs par semaine à la rencontre des personnes à la rue dans les principales villes d'Occitanie. Le Commissaire a accompagné un certain nombre d'entre elles au cours de l'année 2021 pour venir écouter – anonymement – les témoignages des bénévoles et ceux des personnes sans domicile. Il a pu mesurer l'élan généreux des premiers et la détresse des seconds, mais aussi leur chaleur humaine et l'absolue nécessité de mobiliser tous les moyens pour les aider à quitter la rue.

RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE DOMICILIATION

La domiciliation permet à des personnes qui n'ont pas de domicile stable de disposer d'un justificatif de domicile et d'une adresse pour recevoir du courrier et surtout pour accéder à leurs droits et prestations ainsi que remplir certaines obligations. La domiciliation est assurée soit par un CCAS/CIAS, ou par un organisme agréé par la Préfet de département.

Pour la 1^{ère} année, des crédits issus de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ont été délégués à la DREETS afin d'accroître l'offre de domiciliation. En Occitanie, une trentaine de structures publiques et d'associations agréées par les Préfets de département ont pu bénéficier d'une subvention.

Ce soutien, qui sera reconduit en 2022, a permis d'optimiser les conditions matérielles, de réduire les files d'attente, d'élargir la couverture territoriale.





L'activité de domiciliation des personnes sans domicile stable – Pyrénées-Orientales

Deux structures ont pu bénéficier d'un appui financier pour le développement de leur activité de domiciliation dans ce département : la Mission Locale Jeunes des Pyrénées Orientales (rénovation des locaux du service de domiciliation postale), et l'Association Solidarité Pyrénées (appui financier du site d'accueil de jour de Perpignan pour le développement de l'activité de domiciliation). Il est noté qu'actuellement 8 opérateurs sont titulaires d'un agrément domiciliation dans le département des Pyrénées-Orientales.

L'ACCUEIL EN HÉBERGEMENT DES GRANDS MARGINAUX

En 2021, un AMI a été lancé dans le cadre de la Stratégie pauvreté et du Logement d'abord, pour expérimenter **des modalités de prise en charge innovantes pour des personnes qui ne trouvent pas dans l'offre habituelle des réponses adaptées à leurs besoins.**

En Occitanie, **2 lieux de vie innovants à dimension collective** ont été créés à Toulouse et Montpellier, ouverts à des personnes très marginalisées ne souhaitant pas aller vers les dispositifs existants (hébergement, pension de famille, logement ordinaire dans le diffus) car ne correspondant pas à leurs attentes ou leurs besoins actuels. Ces lieux de vie proposent une dimension collective ou communautaire. L'objectif est l'accès à terme à un logement ou un lieu de vie de leur choix à l'issue d'un accompagnement vers un accès aux droits, aux soins et à l'insertion.

LES EXPÉRIENCES DU PROGRAMME UN CHEZ SOI D'ABORD

Les expériences du programme un chez soi d'abord se sont développées en Occitanie. Ce dispositif vise l'accès au logement de personnes sans-abri qui souffrent de troubles psychiques sévères en leur apportant un accompagnement renforcé. En 2020, un programme expérimental de 4 ans un chez soi d'abord pour les jeunes pour les 18-25 les plus vulnérables (troubles psychiques, addictions, incarcérations, errance) a débuté dans deux villes, dont Toulouse.

L'HÉBERGEMENT DES FEMMES SORTANT DE MATERNITÉ

En 2021, un appel à projet a été lancé pour assurer la prise en charge des femmes sortant de maternité sans solution de logement. Dans ce cadre, des places d'hébergement d'urgence ont été créées, étayées d'un dispositif d'accompagnement social et sanitaire

Ces places d'hébergement d'urgence s'inscrivent dans le cadre de la politique du Logement d'abord et répondent à trois objectifs principaux : accéder à une mise à l'abri sans délai, bénéficier d'un accompagnement sanitaire et social adapté, et constituer une passerelle vers le logement pérenne en fonction de chaque situation administrative et personnelle.

100 places
d'hébergement
d'urgence

Accompagnement des femmes enceintes ou en sortie de maternité sans hébergement – Gers

Le conseil départemental du Gers a mis disposition à Auch deux logements de 4 places, à destination des femmes enceintes ou sortants de maternité sans solution d'hébergement. En parallèle, l'association REGAR mobilise en complément toutes les ressources sanitaires de proximité nécessaires pour chaque personne accueillie : centres de santé, médecins, sages-femmes, centres médico-psychologiques (CMP). Le suivi sanitaire s'effectue avec les structures de proximité (PMI, PASS, hôpital...) et pourront se décliner à domicile si nécessaire

L'équipe de rue du SIAO de la Haute-Garonne

Par binômes d'un travailleur social et d'un infirmier, les 16 salariés du SIAO (le SAMU social) suivent une file active de plus de 300 personnes à la rue pour un accompagnement social et en santé, en équipes du matin, du jour et du soir. Au cours des trois dernières années, sollicitée par le 115 ou dans le cadre de l'aller vers, elle a accompagné plus de 4 000 personnes vers des structures de soin ou médico-sociales.





RENFORCER LES ACCUEILS DE JOUR

Pour lutter contre l'urgence liée à la situation sanitaire en 2020 et au début de l'année 2021, un effort exceptionnel en matière de mise à l'abri des publics les plus vulnérables a été opéré. Dans ce cadre, en lien étroit avec la politique du Logement d'abord, des dispositifs spécifiques ont été déployés avec le soutien d'AAP et AMI.

Pour assurer la délivrance de services de premières nécessité aux personnes sans abri, les accueils de jour jouent un rôle indispensable (mise à l'abri, accueil et écoute, hygiène sanitaire, aide alimentaire). Ces accueils de jour constituent un maillon essentiel du réseau de veille sociale en France pour dynamiser les parcours d'errance et prévenir les risques de rupture.

Les accueils de jour ont été en première ligne pour accueillir et aider les plus démunis lors de la crise sanitaire. La hausse de la fréquentation a révélé un fort besoin de réhabilitation de locaux parfois vétustes ou qui ne sont plus adaptés aux usagers dont les besoins et les profils évoluent. Dans ce cadre, en mars 2021, l'AAP « **humanisations des accueils de jours** » a été lancé par le Ministère du Logement. Pour la région Occitania, 17 projets ont été retenus. À ce titre, la DREAL a reçu 2 M€ pour des travaux d'amélioration, de mise aux normes, et de réhabilitation des accueils de jour.

Renforcement d'accueils de jours – Hautes-Pyrénées

L'accueil de jours du Secours Populaire, ainsi que l'accueil de jour « café solidaire » de l'association RAS, tous deux situés à Tarbes, vont pouvoir faire l'objet de travaux de réaménagement afin d'améliorer les conditions d'accueils, les activités et les services proposés aux personnes accueillies.

ACCOMPAGNER LA RÉSORPTION DES BIDONVILLES

Mesure suivie par les DDETS

Dans une perspective de lutte contre la grande précarité, l'**instruction interministérielle du 25 janvier 2018** de résorption des bidonvilles vise à **inscrire l'intervention publique dans une dimension plus large que l'encadrement des évacuations**, depuis l'implantation du campement jusqu'à sa disparition, en passant par la prévention des installations. Les solutions doivent allier à la fois programmes d'insertion en France, respect des lois de la République et du droit au séjour, actions de réinstallation dans le pays d'origine et coopération transnationale. Pour cela, la Dihal soutient les territoires afin qu'ils formalisent des stratégies territoriales visant la résorption des bidonvilles et campements illicites.

Quatre départements d'Occitania connaissent des squats et bidonvilles sur leur territoire : 68 en Haute-Garonne, 14 dans l'Hérault, 1 dans le Gard et dans 5 les Pyrénées Orientales. Certains comprennent plus d'une centaine d'habitants mais la plupart sont de petite taille. La population vivant dans ces espaces s'élève à un peu plus de 2 000 personnes, essentiellement d'origine étrangère.

88 bidonvilles et squats en Occitania au 31 décembre 2021

Le Commissaire finance des **diagnostics relatifs à l'accès à l'eau potable** réalisés par les associations Solidarité internationale. Sur les constats effectués, les services municipaux donnent accès à l'eau aux populations des bidonvilles. En 2021 a également été financée une **étude relative à la situation des bidonvilles au regard des ordures ménagères**, des problématiques de leur enlèvement et des risques pour la santé.

Un certain nombre d'associations interviennent auprès des populations sur les champs de la scolarisation, de la santé, de l'accompagnement social. Le Commissaire mobilise le droit commun qu'il convie à des visites de sites. **Un groupe de travail régional** a été constitué pour promouvoir les bonnes pratiques respectives des sites et des intervenants.





À la fin de l'année 2021, des reliquats exceptionnels de crédits ont permis de financer des actions à hauteur de 0,5 M€, via les préfets de département de la Haute-Garonne et de l'Hérault, préparatoires à la **rédaction partenariale de stratégies territoriales de résorption** sur la base d'une expérimentation d'accompagnement social renforcé de deux sites démonstrateurs (Celleneuve à Montpellier et Gironis à Toulouse).

MAINTENIR LES PERSONNES DANS LE LOGEMENT

Mesure suivie par la DREAL

RENFORCER LES MOYENS AU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES

Dans le cadre du plan d'action interministériel de prévention des expulsions locatives, les crédits de la stratégie pauvreté ont permis de déployer de nouvelles actions :

- La création d'équipes mobiles chargées d'aller vers les ménages en procédure d'expulsion qui ne répondent pas aux sollicitations, déployées dans les départements avec la plus forte tension locative : en Occitanie le Gard, la Haute-Garonne et l'Hérault ;
- Le renforcement humain des moyens des commissions de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX), qui permettent de mieux gérer les situations, de renforcer les partenariats et de prévenir les expulsions sans solution de logement.

Afin d'organiser la transition progressive de l'état d'urgence vers une reprise maîtrisée des expulsions locatives, le Fonds national de prévention des impayés locatifs a abondé la partie relative à l'apurement des dettes locatives des fonds de solidarité pour le logement (FSL). Les conseils départementaux pouvaient délibérer en vue d'élargir les conditions d'accès au FSL et/ou demander des moyens financiers pour recruter des « chargés de mission de sortie de crise ». Cinq départements ont demandé à bénéficier de ce dispositif : le Gard, la Haute-Garonne, le Gers, l'Hérault et le Tarn-et-Garonne.

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



La rénovation énergétique des logements vise à lutter contre la précarité énergétique. Dans le cadre du Plan de Relance, a été lancé dans les territoires par l'Etat avec les collectivités territoriales un réseau de guichets de conseil et d'aide et un système d'aide avec MaPrimeRénov', qui soutient davantage les ménages modestes et encourage les travaux de rénovation les plus efficaces. Ces aides apportent jusqu'à 90 % du financement des travaux pour les ménages les plus modestes. Au 31/01/2022, cette prime a bénéficié à 66 709 logements en Occitanie depuis son lancement.

Plusieurs autres mesures contribuent à lutte contre la pauvreté sans pour autant être pilotées dans le cadre de Stratégie, à titre d'exemples : la transformation et réhabilitation des foyers de travailleurs migrants et résidences sociales ; l'intensification des plans nationaux de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) pour la rénovation des logements ; la rénovation énergétique et la réhabilitation lourde des logements sociaux ; le dispositif de rachat d'hôtels pour créer des résidences sociales ou pensions familiales ; la réhabilitation des aires permanentes d'accueil pour les gens du voyage.





Contact presse :

anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr

Conseillère Communication & médias
Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte
contre la pauvreté
14, avenue Duquesne, 75700 PARIS – 07SP
Tél : 01 40 56 63 05

marie.laterielle-de-fozieres@occitanie.gouv.fr

Cheffe du service régional de communication
interministérielle
Préfecture de la région Occitanie
Préfecture de la Haute-Garonne
1, place Saint-Étienne 31038 TOULOUSE
Tél : 05 34 45 36 17

eric.pelisson@occitanie.gouv.fr

Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté
Préfecture de la région Occitanie
Préfecture de la Haute-Garonne

1, place Saint-Étienne 31038 TOULOUSE
Tél : 05 34 45 38 01

